PROCES - VERBAL

Objet : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Amphithéâtre - Ecosite)**

Date : **26 MARS 2024 à 19h**

38 PRESENTS :
MMES DUBOIS C., CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., MANTONNIER N., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., BRUN F., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., FAYARD F., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., AURIAS C., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., COTTON D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

9 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
MMES BERNARD E., FLICK J., ZONTINI E.
MRS BOUCHET JL., CHAVE P., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N., ROUX G.

QUORUM : 31

1 ABSENT EXCUSE :
MRS GILLES D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1. Comptes administratifs 2023 - comptes de gestion 2023 et affectation / report de résultats
2. Budgets supplémentaires 2024

II / ADMINISTRATION GENERALE

3. SCOT Drôme Aval : avis
4. Fonds de transition : 10ème attribution

III / MOBILITES

5. Service de location 2 roues : évolution des tarifs
6. Composition du comité des partenaires des mobilités : appel à candidatures pour tirage au sort d'habitants

IV / RESSOURCES HUMAINES

7. Petite enfance – avancement de grade : suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet et création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

V / ANIMATION TERRITORIALE ET CULTURELLE

8. Fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt intercommunal : approbation du règlement d'attribution 2025

VI / ENVIRONNEMENT

9. Taxe GEMAPI : vote du produit 2024
10. PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) pour le Roubion. : périmètre

VII / ANIMATION A LA BIODIVERSITE

11. Boutique de la gare : tarification 2024

VIII / HABITAT - URBANISME

12. Dispositif d'acquisition Foncière : Acquisition d'un bien par voie de préemption sur la commune de Eurre

IX / SERVICE AUX COMMUNES

13. Fourrière animale - Entente relative au service de gestion des animaux errants : désignation des représentants
14. Service commun de confection et livraison de repas : adhésion de Vaunaveys la Rochette
15. Service commun de confection et livraison de repas : adhésion de Eurre

X / ECONOMIE

16. Zone économique de Saoû : fonds de soutien dans le cadre de sa sécurisation

XI / SOLIDARITES

17. Chantiers jeunes : modification du critère d'âge et du montant de l'indemnité

XII / HABITAT - URBANISME

18. Création d'un parc photovoltaïque à Loriol-sur-Drôme : avis sur PC

Monsieur le Président informe l'assemblée du décès brutal de Monsieur Jacques Malsert, élu à Loriol-sur-Drôme lors des 2 derniers mandats.

Monsieur Claude Aurias précise qu'il a été le fondateur du club de hand-ball de Loriol-sur-Drôme auquel il a participé activement. Son décès a suscité une forte émotion dans la commune. Bien qu'opposés politiquement, il témoigne du grand respect dans leurs échanges constructifs. La démocratie était une de ses valeurs essentielles.

Monsieur Jean Serret ajoute qu'il a été conseiller communautaire durant ces 2 mandats et membre notamment des commissions enfance/jeunesse et culture à la CCVD.
Il souhaite rendre un hommage à cet homme de convictions, qui véhiculait les belles valeurs de la démocratie.
Il propose une minute de silence à l'assemblée à sa mémoire.

Monsieur le Président informe également du grave accident qui immobilise Monsieur Daniel Gilles. Sa convalescence devrait être longue et il lui souhaite, au nom de l'assemblée, un prompt rétablissement.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du conseil du 27/02/24 n'appelant pas d'observations est approuvé.

Monsieur le Président informe que le bureau du 7 mai est reporté au mardi 14 mai. Il remercie les élus du bureau d'en prendre note.

Il propose :

- l'ajout d'une affaire diverse en point 19 : Stage d'éco-citoyenneté : approbation de la convention entre le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Valence, la CCVD, le Parc Naturel Régional du Vercors et l'Office Français de la Biodiversité.

Une signature de cette convention entre tous les partenaires est prévue le 28 mars. Il convient qu'elle soit approuvée auparavant.

Accord du Conseil

- la modification de passage des sujets inscrits à l'ordre du jour : passer le point 18 : Création d'un parc photovoltaïque à Loriol-sur-Drôme : avis sur PC, après le point 11 (même service)

Accord du Conseil

INFORMATIONS A L'ASSEMBLEE

- **Informations du Président au Conseil dans le cadre de ses délégations**

	Bureau du 5/3/24	COMMENTAIRES
Mobilité	○ Mise à disposition de stations de mobilités dans les communes : mise en place d'une convention	12 communes : Allex, Chabrillan, Cliousclat, Divajeu, Eurre, Grâne, La Répara Auriples, Livron, Loriol, Montoison, Suze, Vaunaveys La Rochette Durée : 1 an, à titre gratuit
	○ Service Location 2 roues : mise à disposition de locaux par la commune de Loriol sur Drôme (convention avec la commune)	Point de location à proximité du Tiers lieu numérique, place de la fraternité Durée : 1 an, à titre gratuit
Petite enfance	○ Prestation de service unique EAJE : convention CCVD/MSA	Prestations pour les familles relevant du régime de la MSA Durée : 3 ans (2023 à 2025
	○ Financement 3 projets : nanocrèche itinérante, microcrèche Beaufort et cuisine centrale Eurre : convention CCVD/MSA	Nanocrèche : 11 000 € Micro crèche Beaufort : 15 000 € Cuisine centrale Eurre : 10 000 €
Animation culturelle	○ Appel à projets « Egalité des chances et investissement social : demande de subvention CAF	Montant dépenses : 11 600 € dont : 6 000 € CAF, 1 500 € participation des familles, 4 100 € CCVD
	○ Contrat territoire lecture : adhésions 2024	AURA livre et lecture : 30 € ; Assoc. Des biblios de France : 260 €
	○ Contrat Territoire Lecture : attribution de soutiens financiers 2024 aux bibliothèques communales	10 800 € répartis entre les bibliothèques communales de Beaufort, Chabrillan, Eurre, Grâne, Livron, Loriol, Montoison, Saoû (1 200 € chacune pour de l'achat de matériel informatique, d'équipement spécifique, de prestations d'animation et médiation – sur justificatifs)
Sport nature	○ Entretien des sentiers : renouvellement des conventions avec les associations	6 associations ; montant dépenses 10 590 € (15 €/km entretenu) dont : 7 060 € conseil départemental ; 3 530 € CCVD Durée : 3 ans
	○ Ouverture au public d'une parcelle privée pour la pratique des sports de nature : mise à jour de la convention avec le propriétaire	Régularisation du réseau intercommunal actuel et pérennisation des nouveaux itinéraires pédestres et VTT : intégration du RGPD dans les conventions Durée convention : 5 ans
Maitrise d'ouvrage	○ Maison intercommunale des services de la Gervanne/Sye – construction d'un bâtiment à usage de crèche, espace France Service, espace tertiaire, services de la poste : demande de subventions	Montant des dépenses : 1 777 045 € dont : 160 000 € Région, 348 392 € Département (point poste et Micro crèche), 435 490 € Etat (DSIL), 15 000 € MSA, 628 163 € CCVD Autres sollicitations en cours : La Poste et autre financeur
Habitat	○ CAUE : adhésion 2024	Montant : 3 555 € (6 jours pour finalisation de l'aménagement du terrain à Beaufort) Jours supplémentaires : 440 €
Economie	○ Extension du parc d'activités de Champgrand : Régularisation et approbation convention de servitude ENEDIS parcelles ZX 774 et ZX 804	Passage câbles haute tension souterraines A titre gratuit
	○ Parc d'activités de l'Ecosite du Val de Drôme : Modification du cahier des charges de cession des terrains nommé « Porte de l'Ecosite ».	Réécriture au chapitre III «orientations d'aménagement/préconisations environnementales » de l'annexe 1 CPEPA en son article «le bâtiment, performances énergétiques »

	○ Aides aux entreprises : modification de la convention entre la Région et la CCVD (intégration des tiers lieux)	Nouvelle aide convention modifiée n°1 Fonds de soutien au développement des tiers-lieux et espaces communs
	○ Relocalisation de l'alimentation et filières alimentaires locales - phase 3 : demandes de subventions, projet de convention, mise en place du comité de pilotage	Phase 3 : plan d'actions par filières et animation, d'avril à fin 2024. Convention avec le club drômois de l'alimentation Montant dépenses : 38 545.10 € dont 10 000 € CCVD (dont tetraa), 2 880 € club drômois, 11 034.39 € FEADER, 14 630.71 € CNRhône
Administration générale	○ Etude d'opportunité de création d'un OFS (organisme foncier solidaire) : demande de subvention	Lancement de l'étude (marché) ; sollicitation de la banque des territoires
Ressources humaines	○ Convention assistante retraite 2020-2022 : avenant n°3 de prorogation	Prorogation de durée dans l'attente de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL

- **Liste des marchés conclus en 2023 et de leurs avenants**

Service acheteur	Objet du marché	Nom du titulaire	Adresse du prestataire (au minimum CP-Ville)	Montant H.T sur la durée maxi du marc	Durée
OM	FOURNITURE DE CARBURANTS EN CUVE ET A LA POMPE POUR LA CVVD				
	Lot 1 : Fourniture et livraison de carburant en cuve	*CHARVET LA MURE BIANCO*	*69002 - LYON*	*700 000,00*	*1 an reconductible 3 fois*
	Lot 2 : Fourniture de carburant par carte accréditive	*LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS*	*92240 - MALAKOFF*	*62 000,00*	*1 an reconductible 3 fois*
MOA	MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE STOKAGE ET VESTIAIRES				
	Lot n° 05 : Menuiseries extérieures	*GENCEL MENUISERIES*	*26400 AOUSTE-SUR-SYE*	*42 410,00*	*18 Mois*
	Lot n°6 : Portes sectionnelles	*MG FERMETURES*	*26140 ANNEYRON*	*29 888,43*	*18 Mois*
	Lot n° 09 : Carrelages	*RIGOUDY*	*26270 SAULCE-SUR-RHONE*	*13 564,40*	*18 Mois*
	Lot n° 12 : Chauffage bois / Ventilation	*LACHARNAY ET FILS*	*26100 ROMANS SUR ISERE*	*129 566,60*	*18 Mois*
	LOT 13 : Photovoltaïque	*SNEF*	*26000 VALENCE*	*128 000,00*	*18 Mois*
ECO	PRESTATIONS D EVACUATION DE DEBLAIS NON INERTES	GUINTOLI	*26000 VALENCE*	219 476,00	6 MOIS
ECO	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE CHAMPGRAND EST A LORIOL-SUR-DROME	BEAUR	*26100 ROMANS SUR ISERE*	314 000,00	60 MOIS
CTI	GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	SAINT-NABOR SERVICES	57500 SAINT-AVOLD	145 375,92	6 mois reconductible 3 fois : 24 MOIS
OM	FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPACTEURS A POSTE FIXE	G GILLARD SAS	77590 BOIS LE ROI	86 070,00	7 mois reconductible 3 fois : 24 MOIS
OM	EXPLOITATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS ET TRAVAUX SUR LES GESTIONS TECHNIQUES	SNEF	26902 VALENCE	133 930,05	12 mois reconductible 3 fois : 48 MOIS
OM	FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET PRESTATIONS ASSOCIEES	FIRST STOP AYME	69808 SAINT PRIEST CEDEX	160 000,00	12 mois reconductible 3 fois : 48 MOIS
CTI	APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLE BOIS DES CHAUFFERIES A EURRE				
	Combustible bois déchiqueté	*CHASTAN BOIS ENERGIE*	*26220 MONTJOUX*	*48 000,00*	*12 mois reconductible 3 fois : 48 MOIS*
	Combustible bois granulés	*CHASTAN BOIS ENERGIE*	*26220 MONTJOUX*	*20 000,00*	*12 mois reconductible 3 fois : 48 MOIS*
MOA	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITES - COMMUNE DE SAOU	ANDRE SOLNAIS	26000 VALENCE	98 400,00	28 mois
MOA	EQUIPEMENTS DE CUISINES	HIE EQUIPEMENT	38120 SAINT EGREVE	48 132,25	3 mois
SCM	ACQUISITION DE MOBILIERS URBAINS VELOS				
	Acquisition de mobiliers urbains vélos : Lot 1 Consignes individuelles vélos – box	*APE 9003A - les ateliers Machefer*	*07370 SARRAS*	*36 000,00*	*16 semaines*
	Acquisition de mobiliers urbains vélos : Lot 2 Arceaux vélos	*SA EPSILON*	*49360 MAULEVRIER*	*8 610,00*	*16 semaines*
	Acquisition de mobiliers urbains vélos : Lot 3 Bornes d'autoréparation vélo et bornes de gonflage	*ALTINNOVA*	*42308 ROANNE*	*4 948,00*	*16 semaines*
	ACTIONS PEDAGOGIQUES - SYSTEME ALIMENTAIRE INNOVANT				
AGRI	*Lot 1 : Accompagnement à la mise en place de jardins pédagogiques dans les écoles et autres structures d'accueil d'enfants et structures d'accueil de la petite enfance*	*NATURA-SCOP*	*07200 AUBENAS*	*18 000,00*	*4 ans*
	Lot 2 : Actions pédagogiques de découverte et de sensibilisation à l'agriculture locale, la transformation fermière et les produits locaux auprès des écoles, et autres structures d'accueil d'enfants et d'accueil de la petite enfance (en particulier : visites de fermes	*CIVAM DE LA DROME*	*26120 MALISSARD*	*50 000,00*	*4 ans*
SCM	ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUES UTILITAIRES ET CLASSIQUES ET D'ACCESSOIRES POUR LA CCVD				
	Lot 1 : 8 à 12 vélos à assistance électrique et les accessoires pour ces vélos	*GROUPE VIRAGE (R&R MANUFACTURING)*	*25000 BESANCON*	*20 892,00*	*2 Mois*
	Lot 2 : 3 vélos cargo à assistance électrique et les accessoires pour ces vélos	*JHOG*	*49130 LES PONTS DE CE*	*19 688,80*	*2 Mois*
MOA	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DU BATIMENT LES OPALINES	Jean-Charles GAUX	26400 CREST	136 800,00	18 mois
OM	TRAITEMENT DE DECHETS DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES DE LA CCVD				
	Lot n° 01 : Traitement des encombrants	*COVED/PAPREC FRANCE*	*75008 PARIS*	*729 600,00*	*1 an reconductible 1 fois*
	Lot n° 02 : Traitement du bois	*VALORSOL ENVIRONNEMENT*	*26302 BOURG DE PEAGE Cedex*	*156 000,00*	*1 an reconductible 1 fois*
	Lot n° 03 : Traitement des métaux ferreux – non ferreux	*PURFER*	*69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU*	*190 400,00*	*1 an reconductible 1 fois*
	Lot n° 04 : Traitement des batteries	*SOLUWASTE*	*26600 CHANOS-CURSON*	*4 080,00*	*1 an reconductible 1 fois*
RH	ACHAT DE TITRES RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA CCVD	BIMPLI	7303 PARIS 13	1 120 000,00	*1 an reconductible 3 fois*
MOA	MISSION DE MOE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE CRECHE, ESPACE FRANCE SERVICE, ESPACE TERTIAIRE, SERVICES DE LA POSTE, COMMUNE DE BEAUFORT/GERVANNE				
	Lot n° 01 : Bâtiment	*ANDRE SOLNAIS*	*26000 VALENCE*	*73 355,00*	*24 mois*
	Lot n° 02 : Aménagements extérieurs	*STADIA BE*	*26300 BOURG DE PEAGE*	*30 690,00*	*24 mois*

Service acheteur	Objet de l'avenant	Objet et numéro du marché auquel il se rapporte	Montant H.T de l'avenant	%age d'écart	Date de notification (ou date cdp)
AGRI	Augmentation de montant maximal sur 2 ans en réponse aux demandes des écoles	Système Alimentaire innovant : actions éducatives enfance et accompagnement jardins dans les communes Lot 3 : Coordination et mise en œuvre d'actions pédagogiques autour de l'agriculture et alimentation auprès des écoles et autres structures d'accueil d'enfants	6 200,00	30%	06/01/2023
URBA	Avenant n°2 : Prolongation durée du marché de 12 mois (durée initiale 24 mois prolongée de 12 mois (par l'avenant n°1) + 12 mois (avenant n°2)	lot 1 : Poursuite et achèvement de la révision du PLU et de la zone de protection du partrimoine architectural, urbain et paysager de la commune de Livron/Drôme	0,00	0%	20/02/2023
ECO	Avenant pour plus-values liées aux travaux complémentaires, suite aux investigations des réseaux existants + prolongation délais exécution de 4 mois	Marché Parc d'activités économiques intercommunal de Champgrand – Réhabilitation du réseau eaux usées :	24 709,97	13%	20/02/2023
MOA	Avenant pour toile tendue	MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE STOKAGE ET VESTIAIRES Lot 2 : Gros Œuvre DROMACON T-P	17 981.00	5.70%	25/04/2023

MOA	Des réseaux abandonnés et des réseaux en fonctionnement non répertoriés ont été découverts + Le coffret Enedis du cirque a dû être déplacé. + - Mise au jour et déplacement d'une partie du réseau gaz. + toile tendue	MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE STOKAGE ET VESTIAIRES / Lot n° 01 : VRD LIOTARD	21 374,08 €	19%	25/05/2023
ECO	Avenant pour : - Modificaϴ on de la hauteur des luminaires passant de 5.00ml à 6.00ml, entrainant également le remplacement des massifs béton. - Pose de fourreaux pour assurer la liaison entre les candélabres et les murets techniques en vue de leur éclairage. - Raccordement du bâϴ ment VR Producϴ on au réseau Télécom à parϴ r d'une chambre existante à l'Est de l'opéraϴ on pour pouvoir tenir les délais de viabilisaϴ on par rapport à la mise en service du bâtiment	Travaux d'aménagement du parc d'activités économique, intercommunal de Mazabrard Lot 3 : Réseaux secs	15 875.52	10.657%	22/06/2023
ECO	Avenant pour : - Modification des prestations initiales à la suite d'adaptation sur site - Ajout de prix nouveaux	Travaux d'aménagement du parc d'activités économique, intercommunal de Mazabrard Lot 2 : Réseaux humides	23 164,77	4%	13/07/2023
ECO	Avenant n°1 pour augmentation de délais du marché	2023SUPS0300 "Prestatation d'évacuation de déblais non inertes"	0,00	0%	31/07/2023
ECO	Avenant n°2 pour des prestations supplémentaires devenues nécessaires et ne figuraient pas dans le marché public initial. Il s'agit d'une évacuation complémentaire de déblais pollués en fin de chantier. Au total, l'augmentation du marché est de 62 611,36 € HT. C'est également l'occasion d'établir un prix nouveau PN-1 : Libellé : ISDI sur REVAMA CHABEUIL pour traitement criblage, soufflage et aspiration des déblais pour extraction des DIB. Prix unitaire à la	2023SUPS0300 "Prestatation d'évacuation de déblais non inertes"	62 611,36	28,53%	12/10/2023
ECO	Avenant pour prise en charge de l'excédent de 4 584 m3 de terre à remblayer sur le chantier de fouille les zones en jaune en annexe représentent 17 896 m3. Ce remblaiement représente 21 770 € HT. A ce montant s'ajoutera la location de la pompe pour évacuer l'eau avant remblaiement soit 11 825 € HT. Soit un total de 33 595 € HT.	Fouilles archéologiques préventives sur la commune de Loriol-sur-Drôme. Occupations protohistoriques et antiques. Arrêté n° 2021-748 du 17 juin 2021- 37 200 m² (zones 1 & 2)	33 595,00	0,45%	12/01/2023
URBA	Avenant n°3	Elaboration PLUI CCVD avec évaluation environnementale et notice d'incidence natura 2000	25 112,50	18%	13/10/2023

- **Informations du Président au Conseil : nombre de contrats entre 1/11/23 et 31/01/24**

RECAPITULATIF	Remplacement	Accroissement temporaire d'activité	Accroissement saisonnier d'activité	Besoin des services ou absence de cadre d'emplois	Contrat de projet	Vacance d'emploi	CDI	TOTAL
GARE/RESERVE NATURELLE		1						1
ENFANCE	8	3				5		16
ENVIRONNEMENT		2				1		3
RESSOURCES TECHNIQUES (gestion des déchets, ménage, patrimoine)	14	16	1	1				32
DIRECTION GENERALE (Communication + Sentiers)		1		1				2
Urbanisme	1			1				2
Services aux Communes		1	1			1		3
TOTAL	23	24	2	3		7		59

- **Réunion publique de restitution du résultat des fouilles archéologiques du Parc de la confluence) 3/4/24 à 19h**

Monsieur Francis Fayard informe les élus de la tenue de cette réunion publique animée par Mosaïques Archéologie, salle Signoret en mairie de Livron-sur-Drôme.
Livron a un patrimoine archéologique très riche qu'il convient de préserver, bien que cela retarde les projets de construction.

- **Création d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur la partie du domaine public fluvial de la rivière Drôme incluse dans la Réserve Naturelle des Ramières**

Monsieur le Président informe de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 1/2/24 instituant la création d'une réserve de chasse et de faune sauvage dans la réserve naturelle des ramières. Ce jugement a été rendu dans le cadre du contentieux qui opposait l'État à l'association Cohérence Nature et à l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) qui demandait l'annulation de la décision implicite de rejet née le 5 décembre 2020, suite à la mise en demeure adressée à la préfète en vue d'obtenir l'arrêt de la chasse sur le site Natura 2000 sur la réserve naturelle, pour sa partie située sur le domaine public fluvial.
Le Préfet doit engager la procédure dans les 2 mois. Les maires peuvent faire part de leurs observations d'ici le 29 mars.
La réponse de la commune de Eurre est envoyée.

Monsieur Fabien Duvert informe que celle de la CCVD est en cours de rédaction.

- **Litige entre la commune de Chabrillan et l'association la Culture délivre**

Monsieur Jean Serret rappelle l'examen en bureau du 5 mars du point : Festival du livre jeunesse en Val de Drôme : convention de partenariat 2024-2026 avec l'association La Culture Delivre.

Le litige opposant la mairie de Chabrillan et l'association s'est réglé sereinement avec la signature d'un protocole.
Ce protocole conditionnait l'octroi de la subvention.

I – FINANCES

Point 1 Comptes administratifs 2023 - comptes de gestion 2023 et affectation / report de résultats

Monsieur Fabien Duvert rappelle que le Compte Administratif :

- Est établi en fin d'exercice
- Retrace l'exécution du budget de l'année écoulée (Mouvements effectifs des dépenses et des recettes = opérations budgétaires exécutées)
- Doit être soumis au vote avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice
- Se présente sous la même forme que le budget prévisionnel et décline 2 sections : fonctionnement et investissement

Budget principal

Résultat de l'exercice 2023

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Fonctionnement	26 544 537.41	28 389 436.12	1 844 898.74
Investissement	4 028 707.87	4 066 781.16	- 1 961 926.71

Le résultat en investissement est négatif car il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2023.

Section de fonctionnement – dépenses réelles – 83 % de taux de réalisation

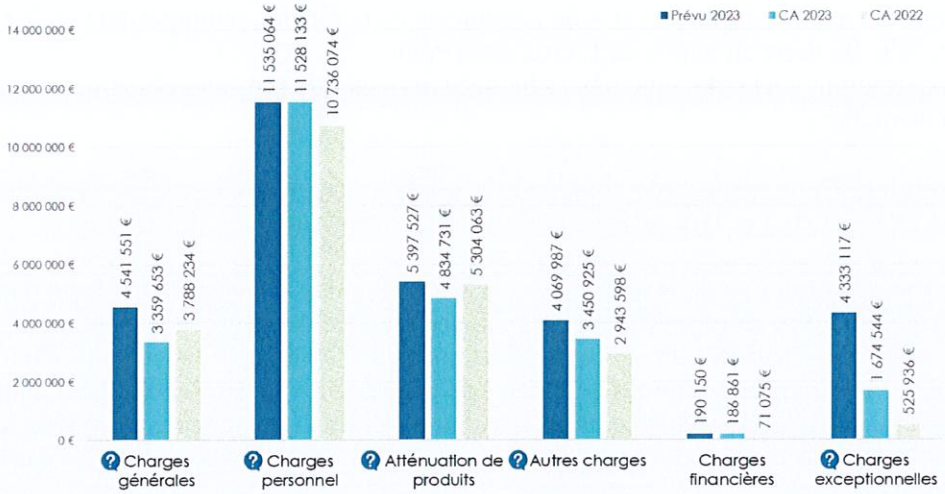

Les charges générales (- 400 000 €) avaient été établies en référence à 2022 où il y avait eu de fortes augmentations (carburants, contrats prestations OM, entretien matériel roulant, …). Mais les charges générales ont diminué d'environ 400 000 € en 2023 par rapport au Compte Administratif 2022.

Zoom : pour les charges générales suivantes, avait été prévu en 2023 :

	Prévu 2023	Evolution 2022/2023
Fluides :	192 122 €	
Carburants :	299 238 €	- 43 000
Alimentation :	118 907 €	
Contrats prestation OM :	410 040 €	- 206 000
Valorisation utilisation Campus :	60 186 €	
Location matériel roulant :	57 983 €	
Entretien matériel roulant :	205 573 €	- 90 000
Honoraires (petites villes de demain) :		- 43 000

Les charges de personnel : 11 528 133.12 € (+ 800 000 €) ont augmenté du fait de :

- Evolution du point d'indice de 1.5% : 60 000 €
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 320 000 €
- 12 Postes créés (1 santé, 1 jeunesse, 5 cuisine, 3 mutualisation Gervanne, 1 Contrat Territoire Lecture, 1 PCAET)

Actions sociales : CNAS, chèques déjeuner, mutuelle

Les postes (40 % financés) :

- Indemnités journalières : 175 67 €
- Fonds compensation supplément familial : 18 157 €
- Mise à disposition personnel facturé (mutualisation) : 858 355 €
- Subventions : 2 143 880 €
- Fiscalité affectée (TEOM notamment) : 1 267 047 €
- Besoin de financement (fonds propres CCVD) : 6 737 267 €

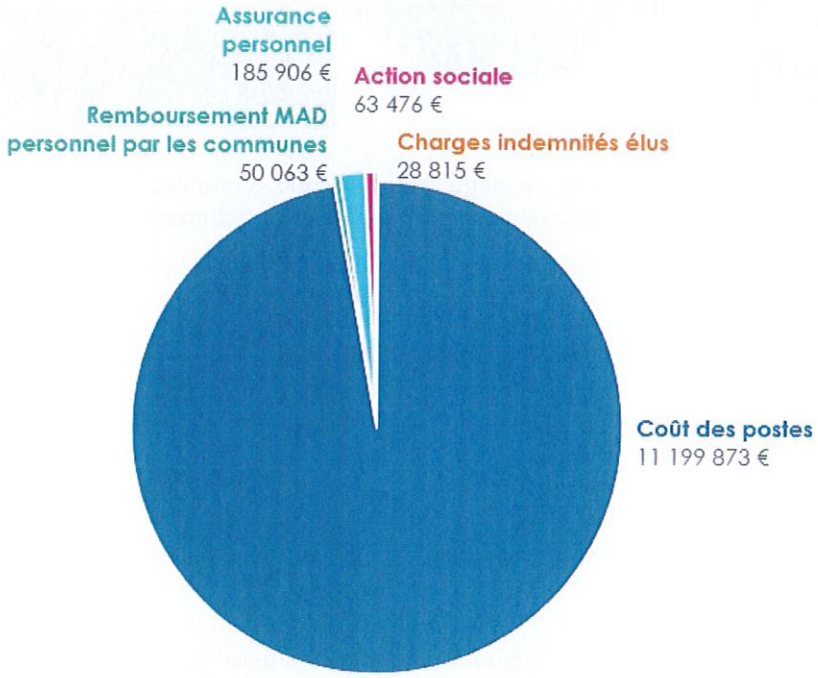

Les atténuations de produits (- 480 000 €) :

- Attributions de compensation : 3 378 241 €
- Reversement taxe de séjour : 184 363 €
- Fonds national de garantie individuelle des ressources : 1 104 000 € (1 168 000 € en 2022)
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales : 140 000 €

A noter : La DSC payée en 2023 est rattachée à l'exercice 2022. Il n'y a pas eu de dépense en 2023, d'où la diminution de 480 000 €.
Dorénavant, la DSC sera payée sur l'année N (neutre pour les communes).

Les autres charges (+ 525 000 €) : en augmentation suite au passage à la nomenclature M57 (transfert subventions culturelles / OT / bonus vélo / budget annexe).

Les charges exceptionnelles (+ 1 150 000 €) : 3 provisions pour :
- Anticiper les charges éventuelles de l'opération Drôme Cailles,
- Le paiement d'une partie de nos participations à la déviation,
- Le CET (si besoin de rembourser les agents ; c'est une obligation).

Répartition des dépenses réelles par enjeu : 80 % pour la mise en œuvre du projet de territoire (charges de personnel incluses)

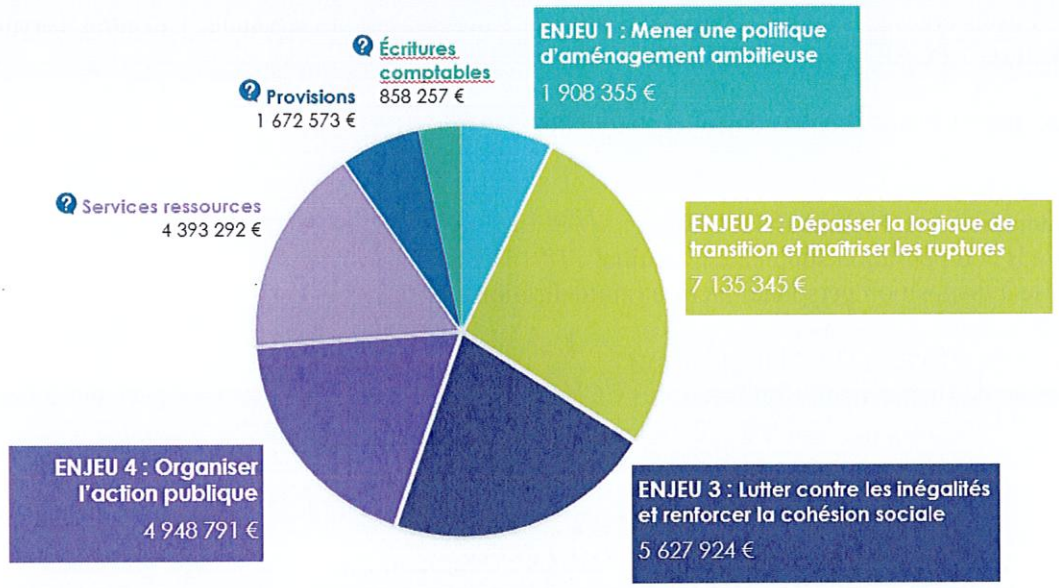

Les services ressources : patrimoine, ménage, informatique, communication, juridique, ressources humaines, finances, Leader, élus, assurances, entretien flottes et bâtiments.

Les provisions :
- RN7 : 830 100 €
- Dépollution / aménagement Drôme Cailles : 700 000 €
- CET : 142 473 €

Les écritures comptables :
- Frais bancaires
- Intérêts courus non échus (ICNE)
- Amortissements des subventions versées

Enjeu 1 : 1 908 355 €
- Enjeu 1-1 : Développer une stratégie foncière et organiser la maitrise publique des secteurs à enjeux - 146 436 €
  - Habitat
  - Planification
  - Amortissement aide à la pierre
- Enjeu 1-3 : Organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement - 199 259 €
  - Charges générales mobilité + bonus vélo + location vélos
  - Entretien vélos
  - Amortissement VAE

- Enjeu 1-4 : Créer un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logements - 130 895 € dont aire d'accueil des gens du voyage
- Enjeu 1-5 : 1.5 Renforcer les polarités et le maillage entre les communes, et conforter les bassins de services - 1 334 390 € - *Zoom :*
    - Entretien zones activités : 112 199 €
    - Charges générales aménagement Eco : 219 628 €
    - Tourisme : 328 608 € (dont reversement taxe de séjour)
    - Petites villes de demain : 136 488 €
    - Animation Eco : 275 584 €
    - ADN : cotisation fibre / intérêts emprunt / amortissement : 242 466 €

Enjeu 2 : 7 135 345 €

- Enjeu 2-1 : Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité et anticiper leur dégradation – 1 170 146 € - *Zoom :*
    - Gare des Ramières : 311 000 €
    - Réserve naturelle : 125 000 €
    - Eau/Assainissement : 90 000 €
    - Gemapi : 468 000€
    - Rivière : 93 434 €
    - Forêt-bois : 59 000 €
    - Natura 2000 / Plan pastoral territorial (PPT) : 20 000 €
- Enjeu 2-2 : Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre – 429 245 € :
    - PCAET : 38 418 €
    - SPPEH : 103 653 €
    - Charges générales Energie : 287 174 €
- Enjeu 2-3 : Accompagner la rupture des pratiques agricoles et favoriser une alimentation locale et saine – 623 136 € - *Zoom :*
    - Cuisine centrale intercommunale – Moun Païs : 142 287 €
    - Alimentation / filière / Agriliens : 172 204 €
    - Charges générales Agriculture : 306 531 €
- Enjeu 2-4 : Mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets, favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage – 4 912 818 €

Enjeu 3 : 5 327 924 €

- Enjeu 3-1 : Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité – 4 848 458 € - *Zoom :*
    - Petite enfance : 3 934 357 €
    - Espaces France services : 435 223 €
    - CIAS : 386 983 €
    - Santé : 13 557 €
- Enjeu 3-2 : Renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien – 497 749 € - *Zoom :*
    - Gymnase : 262 538 €
    - Culture : 168 337 €
    - Autopartage : 6 130 €
- Enjeu 3-3 : Accorder une place majeure à tous les jeunes du territoire et favoriser la citoyenneté – 139 055 € - *Zoom :*
    - Mission locale : 43 191 €
    - Bourse au permis : 15 000 €
    - Bourse BAFA : 2 025 €
    - Circuits découverte des métiers : 10 331 €
- Enjeu 3-5 : Accompagner les entreprises et les acteurs dans le déploiement d'une politique d'emploi – 143 664 €

Enjeu 4 : 4 948 791 €

- Enjeu 4-1 : Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité – 4 870 099 € - *Zoom :*
    - Instructions urbanisme : 228 187 €

- Services aux communes : 532 930 €
- Equipes techniques mutualisées : 258 711 €
- Attributions de compensation : 3 448 241 €

- Enjeu 4-2 : Renforcer les coopérations extérieures – 66 519
- Enjeu 4-4 : Impliquer les acteurs locaux dans la mise en oeuvre du projet et renforcer la connaissance des habitants – 12 174 € € : exploration partagée

Recettes réelles de fonctionnement : 28 389 436.12 € (106 % de réalisation)

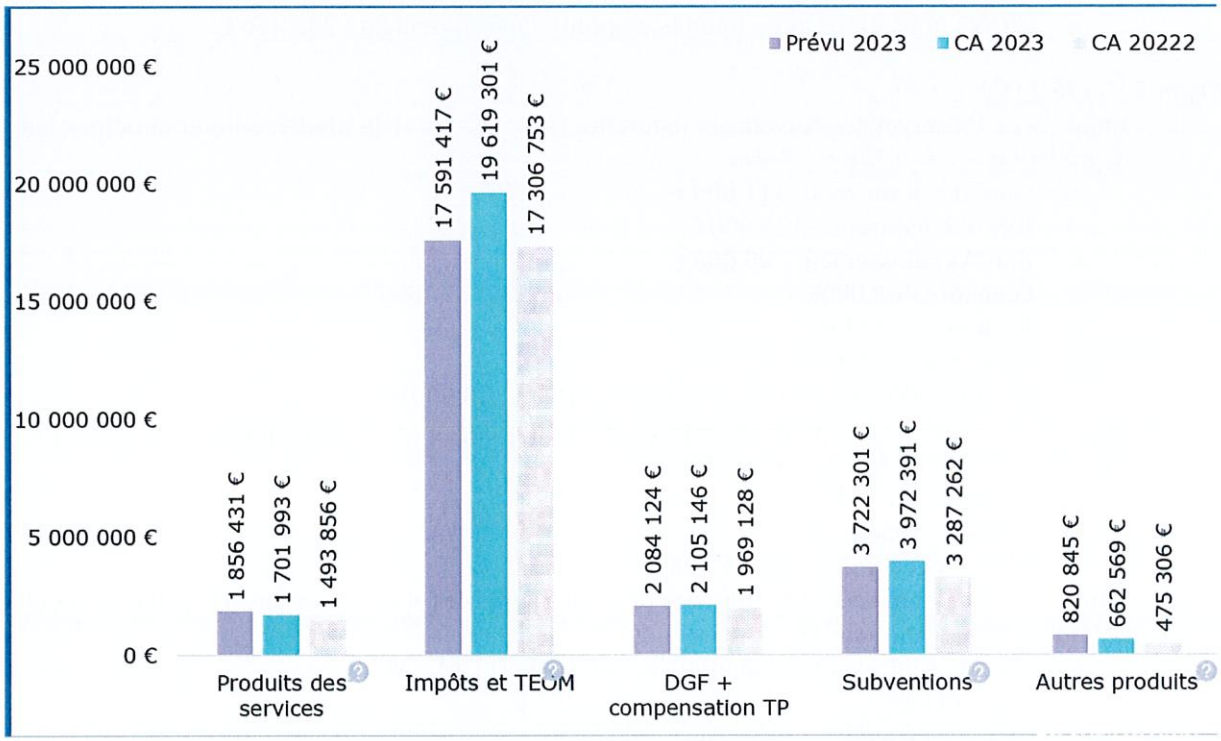

Produits des services (1 701 993 €) : *Zoom* :
- Vente matière OM : 246 000 €
- Enfance : 364 165 €
- Cuisine centrale : 47 591 €
- Refacturation SC : 354 694 €
- Equipes techniques mutualisées : 153 551 €
- Gens du voyage : 11 984 €
- Refacturation postes CIAS : 176 444 €
- Location vélo : 8 033 €

Leur montant est supérieur à 2022 : + 208 137 €

Impôts et TEOM (19 619 301 €) : *Zoom* :
- Rôle supplémentaire exceptionnel et imprévu (hors Gemapi) : 911 000 € notamment CFE avec un rappel sur 4 ans : + 319 181 € de TEOM
- Evolution de 7,1% des IDL (impôts directs locaux) : > taux supérieur à la prévision de 4 % au budget 2023.

Les fractions de TVA (en compensation de la CVAE et de la TH) s'élèvent à 7 280 534 €. Ces remboursements sont les seuls impôts dynamiques (en plus de la fiscalité prélevée se montant à 12 306 448 €).

Subventions (3 972 391 €) : *Zoom* :
- Filet de sécurité : 778 379 €
- Petite enfance : 1 643 740 €
- OM : 542 838 €

Le filet de sécurité et le rôle supplémentaire de CFE ont contribué à un taux de réalisation supérieur à 100 %, ces recettes étant imprévues lors du budget 2023.

Autres produits (692 569 €) : *Zoom* :

- Compensation de sortie de Puy-Saint-Martin : 83 000 €
- Reprise de provisions car plus d'actualité (prévision d'un risque avec le Sytrad lors de la sortie des communes en 2014) : 243 678 €

La compensation demandée pour la sortie de Puy St Martin avait été calculée sur 3 ans pour permettre que l'évolution naturelle de la population neutralise la population perdue de cette commune.

Evolution de la section de fonctionnement

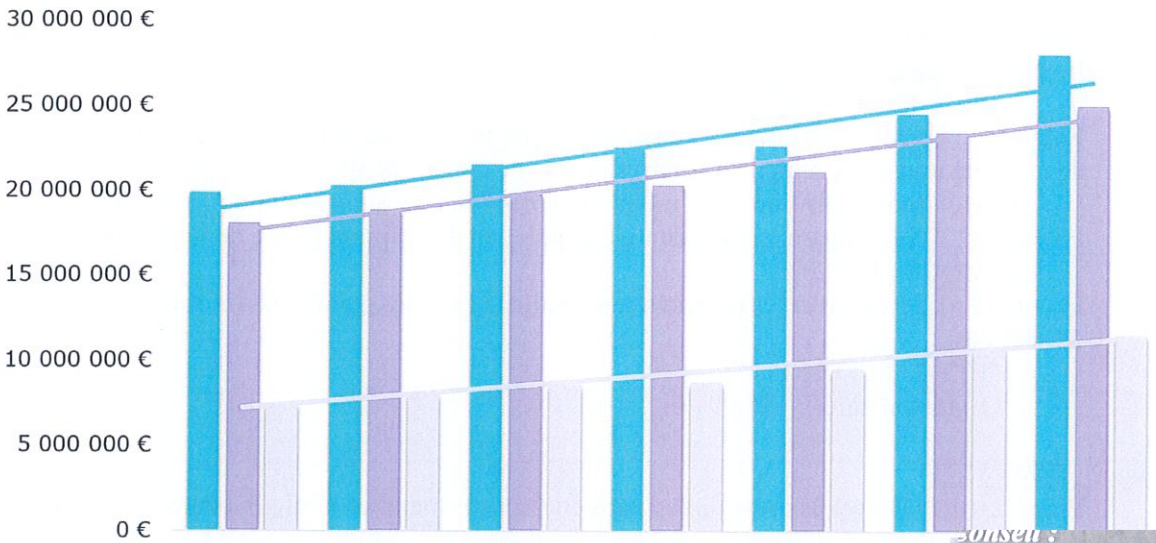

e la CCVD
a délibération

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget principal d
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de l

Budget Annexe – Immobilier d'entreprises

la rue (Bâtiments -

qué. Gare à coulisses
des Crozes à Loriol-

Le parc est constitué 46 bureaux, 7 ateliers, 5 locaux divers, la base des arts de chapiteau).
Au 31/12/23, - 10 % sont vacants (2 bureaux).
Ils sont répartis dans 10 bâtiments : pôle bio, hôtel d'entreprises, fab unit, préfabric sur l'Ecosite, ateliers de Saoû et de Grâne, multiservices à Eurre, locaux au parc sur-Drôme, bâtiment dans la ZI de Crest.

Résultat consolidé de l'exercice 2023

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEM
Recettes	648 667.10	Recettes
Dépenses	623 729.10	Dépenses
Résultat de l'exercice 2023	**24 938.00**	**Résultat de l'exercice 2023**
Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/23 : - 400 694.82		
Déficit antérieur reporté	- 202 236.15	Excédent antérieur reporté
Résultat de clôture	**- 177 298.15**	**Résultat de clôture**
Le résultat consolidé des 2 sections au 31/12/22 : - 487 514.36		

ENT
1 015 737.75
1 441 370.57
- 425 632.82
€
115 416.61
- 310 216.21
€

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des se personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATI DE RESULTATS PAR OPERAT D'ORDRE NON BUDGETAIR
Sous-Total	-86 819,54		-400 694,82	
TOTAL II	-86 819,54		-400 694,82	

ervices non

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
-487 514,36
-487 514,36

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

Un emprunt a été réalisé en 2022 et les travaux en 2023.

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 026009 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CREST ETABLISSEMENT : CCVD-PHOTOVOLTAIQUE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40542 - CCVD-PHOTOVOLTAIQUE Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CCVD-PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement	297 447,42		-126 846,96		170 600,46
Fonctionnement	16 881,04		-3 051,53		13 829,51
Sous-Total	314 328,46		-129 898,49		184 429,97

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

Le Conseil :
- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération

Le Président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif au vote de l'assemblée.

Le Conseil :
- Approuve le Compte Administratif 2023 du budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération

Le Président propose les reports suivants :

Excédent de la section d'investissement	170 600.46
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	113 989.33
Financement au titre du reste à réaliser	113 989.33

Report à nouveau :

- Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté : 13 829.51 €
- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté : 170 600.46 €

Le Conseil :
- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération

Synthèse des Comptes Administratifs – vue d'ensemble

	BP	BA bât	BA ZAE	BA Energie	TOTAL
Fonctionnement	1 844 898.71	24 938.00	306 903.22	- 3 051.53	2 173 688.40
Investissement	- 1 961 926.71	- 425 632.82	- 2 193 999.22	- 126 846.96	- 4 708 405.71
TOTAL cumulé	**- 117 028.00**	**- 400 694.82**	**- 1 887 096.00**	**- 129 898.49**	**- 2 534 717.31**
Fonctionnement	7 610 158.17	- 177 298.15	8 807 658.16	13 829.51	16 254 347.69
Investissement	- 1 304 401.84	- 310 216.21	- 11 592 779.39	170 600.46	- 13 036 796.98
TOTAL consolidé	**6 305 756.33**	**- 487 514.36**	**- 2 785 121.23**	**184 429.97**	**3 217 550.71**

L'excédent du budget principal (6 305 756.33 €) permet de couvrir le déficit des budgets annexes Bâtiments (-487 514.36 €) **et** Zones d'activités (-2 785 121.23).

Sans cet excédent, la CCVD ne pourrait pas porter l'aménagement des zones et la construction de bâtiments à vocation économique pour les louer aux entreprises locales et ainsi, répondre à leurs besoins.

Cet excédent permet **également** d'abonder en avances remboursables :

- le budget Bâtiments à hauteur de 600 000 €
- le budget Energie à hauteur de 400 000 €

Ceci permet d'assurer les réalisations 2024 sans recours à l'emprunt, ce qui participe à baisser les charges financières.
Le solde contribue au fonds de roulement.

Monsieur Jean Serret conclut cette présentation des comptes administratifs sur la confirmation d'une situation saine pour terminer le mandat et envisager sereinement le prochain.

Point 2 Budgets supplémentaires 2024

Monsieur Fabien Duvert présente les différents Budgets Supplémentaires 2024.

Budget principal :

	Dépenses	Recettes
Total section fonctionnement	**5 898 358.17**	**5 898 358.17**
Résultat 2023 (report à nouveau)		5 898 358.17
Exercice 2024	***5 898 358.17***	
Total section Investissement	**3 481 965.21**	**3 481 965.21**
Résultat 2023 (report à nouveau et affectation)	1 304 123.84	
Affectation du résultat 1068		1 712 000.00
Restes à réaliser 2023	1 080 278.62	1 672 965.21
Exercice 2024	***1 097 562.75***	***97 000.00***
TOTAL	**9 380 323.38**	**9 380 323.38**

Détail des dépenses – section de fonctionnement

- dotation de solidarité communautaire : 479 989.00 €
- charges de personnel (ajustements et prime exceptionnelle pouvoir achat : 241 071.02 €
- subvention équilibre au budget annexe bâtiments : 177 298.15 €
- virement à l'investissement : 5 000 000 €

Détail des dépenses – section d'investissement

- déficit reporté : 1 304 124.00 €
- restes à réaliser : 1 080 278.62 €
- avance remboursable au budget annexe bâtiments : 600 000.00 €
- avance remboursable au budget annexe Energie : 400 000.00 €
- valorisation parcelle implantation siège : 97 000 €
- études : 562.75 €

Budget annexe zones d'activités :

	Dépenses	Recettes
Total section fonctionnement	**8 807 658.16**	**8 807 658.16**
Résultat 2023 (report à nouveau)		8 807 658.16
Exercice 2024	***8 807 658.16***	
Total section Investissement	**11 592 779.39**	**11 592 779.39**
Résultat 2023 (report à nouveau et affectation)	11 592 779.39	
Exercice 2024		***11 592 779.39***
TOTAL	**20 400 437.55**	**20 400 437.55**

Détail des recettes – section d'investissement

- recours à l'emprunt : 2 785 121.23 € (variable d'ajustement, si nécessaire)

Budget annexe bâtiments :

	Dépenses	Recettes
Total section fonctionnement	**177 298.15**	**177 298.15**
Résultat 2023 (report à nouveau)	177 298.15	
Exercice 2024	***0.00***	***177 298.15***
Total section Investissement	**1 071 705.00**	**1 071 705.00**
Résultat 2023 (report à nouveau et affectation)	310 216.21	
Restes à réaliser 2023	756 426.81	271 705.00
Exercice 2024	***5 061.98***	***800 000.00***
TOTAL	**1 249 003.15**	**1 249 003.15**

Détail des recettes – section d'investissement

- restes à réaliser : 271 705.00 €
- subvention Région : 200 000.00 €
- avance remboursable du budget général : 600 000.00 €

Détail des dépenses – section d'investissement

- déficit reporté : 310 216.21 €
- restes à réaliser : 756 426.81 €
- travaux base des arts : 50 000.00 €
- travaux bâtiments de Saoû : - 44 938.02

Budget annexe SPIC :

	Dépenses	Recettes
Total section fonctionnement	**13 829.51**	**13 829.51**
Résultat 2023 (report à nouveau)		13 829.51
Exercice 2024	***13 829.51***	
Total section Investissement	**584 329.97**	**584 329.97**
Résultat 2023 (report à nouveau et affectation)		170 600.46
Restes à réaliser 2023	113 989.33	
Exercice 2024	***470 340.64***	***413 729.51***
TOTAL	**598 159.48**	**598 159.48**

Détail des recettes – section d'investissement

- excédent reporté : 170 600.46 €
- virement de la section de fonctionnement : 13 429.51 €
- avance remboursable du budget général : 400 000.00 €

Détail des dépenses – section d'investissement

- restes à réaliser : 113 989.33 €
- installations nouvelles : 470 340.64 €

Monsieur Robert Arnaud précise que les recours à l'emprunt notés sont prévus au cas où il soit nécessaire d'y recourir mais l'objectif est de ne pas les réaliser.
Il souligne les avances remboursables du budget général aux 2 budgets annexes énergie et bâtiments afin justement de ne pas recourir à l'emprunt (taux trop élevés actuellement). La CCVD est « sa propre banque ».
Il attire l'attention sur le déficit national annoncé à 5.4 % du PIB pour lequel le Gouvernement recherche des financements. Des mesures fortes de rabotage sont annoncées. Il convient donc d'être prudent et est satisfait de la bonne santé financière de la CCVD pour y faire face sans mettre en péril les actions.

Le Conseil :
- adopte les budgets supplémentaires 2024 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
1 délibération sera formalisée pour chaque Budget Supplémentaire

II – ADMINISTRATION GENERALE

Point 3 Fonds de transition : 10ème attribution

Monsieur Robert Arnaud explique informe que la 10ème commission a instruit les dossiers présentés selon la conformité au règlement d'attribution du point de vue financier : ainsi le montant du fonds de concours sollicité par chacune des communes n'excède pas la part supportée par la commune bénéficiaire, et ne dépasse pas le plafond de 34 482 € par commune, mobilisable en une ou plusieurs opérations sur 3 ans et porte sur des compétences non exercées par la CCVD.

La 10ème commission propose au conseil communautaire la mobilisation de 23 246.03 € de Fonds de concours Transition (FDC) :

PROJETS :	**MONTANT TRAVAUX**	**MONTANT FDC**
Loriol sur Drôme : Isolation et de reprise de la toiture du Tiers Lieu	44 489,06	22 244,53
Cliousclat : Travaux d'isolation phonique salle du conseil des mariages	2 003,00	1 001,50
10ème commission	**46 492,06**	**23 246,03**

Il est précisé :

- que le montant des engagements pour l'année 2024 au titre du fonds de concours « Transitions » portera alors sur un montant cumulé de ***105 501.54*** **€** sur une enveloppe annuelle de **333 000€** inscrite au BP 2024
- Que le montant global des engagements au titre du Fonds de concours depuis sa création est de ***460 465.32 €***

Le Conseil :
- décide :
O l'attribution d'une enveloppe de 22 244.53 € du fonds de concours TRANSITION pour les travaux d'isolation et de reprise de la toiture du Tiers Lieu à la commune de Loriol
o l'attribution d'une enveloppe de 1 001.50 € du fonds de concours TRANSITION pour des travaux d'isolation phonique salle du conseil des mariages à la commune de Cliousclat
- autorise le Président à signer les conventions afférentes, issues de la Convention cadre modifiée faisant référence à la modification intervenue le 22 novembre 2022.
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2024
- autorise le président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point 4 SCOT Drôme Aval : avis

Monsieur Jean Serret informe les membres du conseil que, par délibération n°16/2023 du 14 décembre 2023, le Conseil syndical a approuvé le bilan de concertation et l'arrêt du projet du SCoT conformément aux articles R143-7 et L103-6 du code de l'urbanisme.

Il rappelle également que l'élaboration du SCoT a été prescrit par délibération du Conseil Syndical en date du 15 mars 2017.

La CCVD a été destinataire comme l'ensemble des communes du territoire du SCOT de la vallée de la Drôme Aval de l'ensemble du dossier comprenant :

- La délibération du Conseil syndical portant sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet SCoT,
- Le bilan de la concertation,
- L'ensemble des pièces du dossier du projet de SCoT arrêté : comprenant le Rapport de présentation, le PADD, le DOO et le DAACL.

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 arrête le projet de SCoT et le soumet pour avis aux communes membres de l'établissement public et aux EPCI concernés.

Monsieur le Président précise également qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet du SCoT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L143-22 du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-4 du Code de l'urbanisme, la CCVD doit émettre un avis au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de SCoT.

Monsieur Jean-Denis Pé présente les propositions de modifications ou de nouvelles rédactions.

OR/OBJ/Tableau	Rédaction actuelle	Proposition de modification ou de nouvelle rédaction
OR 111 Modérer la consommation globale d'espace Tableau 13 : Objectifs chiffrés de consommation d'espace par secteurs géographiques (découpage territorial) et part de la consommation des ENAF		**Il convient de rajouter 2 ha au 7,2 ha en consommation d'espaces d'équipements structurants et infrastructures pour permettre la réalisation de la future caserne de gendarmerie à Livron-sur-Drôme**
OR5 : Apport Démographique	- Concernant les polarités relais: o Conforter la croissance des polarités relais équipées d'une gare ou d'une halte ferroviaire : Allex/Grâne/Aouste-sur-Sye/Saillans et Vercheny o Maîtriser la croissance des autres pôles relais, notamment dans le Crestois et le Haut-Roubion.	**Il est proposé de rajouter la Gervanne-Sye en tant que pôle relais**
OR 7: Mobiliser les logements vacances - tableau 3		**Mobiliser 220 logements vacants (au lieu de 224 dans version précédente) représente 74% de la vacance totale.** **Proposition : Mobiliser 148 logements (Objectif PLUi 50%)**
OR 11 Définir des secteurs réservés à l'habitat léger et réversible (loi ALUR) OBJ 6 Réaliser les opérations sous forme de « Hameaux légers »	Il conviendra de veiller au raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable et aux réseaux d'assainissement pour ces types d'habitat.	**Cela ajoute une obligation par rapport à la loi ALUR .** **Proposition : A supprimer**
OR 18 Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des espaces libres dans les EUE en réponse aux défis de la sobriété en ressources		**Les couleurs des enveloppes urbaines de Sogans (Hameau de Pascalin) et Mirmande (Village et Hameau de Platet) ne sont pas les bonnes (niveaux 1 et 2).**
Document graphique 2 : Localisation des enveloppes urbaines existantes (EUE) supports d'urbanisation		**Il est proposé de demander la correction de cette erreur qui est également demandée par les communes concernées.**
OR 111 Modérer la consommation globale d'espace Tableau 13 : Objectifs chiffrés de consommation d'espace par secteurs géographiques (découpage territorial) et part de la consommation des ENAF		**La colonne 1 a été renommée en « vocation résidentielle », il est proposé de revenir sur l'intitulé précédent « vocation habitat », pour assurer la compatibilité avec la conso Habitat du PLUi.**
OR 119 Limiter l'exposition des habitants aux risques OBJ 108 Maîtriser le risque d'incendie	Afin de limiter la propagation des incendies mais également l'intensité des feux, une bande tampon inconstructible de 30 mètres (cf. chap. 3.5.1, OR 115, OBJ 96) est instaurée en lisière des massifs boisés. En outre, les documents d'urbanisme prennent en compte les risques d'exposition à un incendie de forêt, définis dans la cartographie de l'aléa global incendie de forêt dans la Drôme réalisée en 2017.	**En outre, les documents d'urbanisme prennent en compte les risques d'exposition à un incendie de forêt, définis dans la cartographie de l'aléa global incendie de forêt dans la Drôme réalisée en 2017.** **En principe insconstructibilité en secteurs aléas forts et très forts**
OR 32 Fixer un socle partagé d'exigences applicables à la conception des zones d'activités économiques	Lors de la conception de la zone, intégrer dans la programmation des services communs, les services nécessaires aux entreprises, aux salariés et à la production mutualisée d'énergie, de chaleur, d'eau chaude, ...	**Remplacer intégrer par favoriser/envisager ou retirer service commun aux entreprises, salariés.** **Objectif défendre les centres villes.**
OR 34 Favoriser la mutation et la requalification des anciennes zones d'activité en quartiers mixtes		**Les quartiers mixtes ne sont pas cités dans le DAACL**
OR 44 Définir les conditions d'implantation hors des centralités OBJ 35 Définir les secteurs d'implantation périphérique pouvant accueillir du commerce hors des centralités	Les secteurs d'implantation périphériques (SIP) sont les seuls autres lieux pouvant accueillir du commerce en complément des centralités. Les documents d'urbanisme transcrivent ces dispositions et n'autorisent pas le commerce de détail hors des centralités et des SIP qu'ils auront délimités dans le respect des dispositions du DAACL.	**Deuxième $: Les secteurs d'implantation périphériques (SIP) sont les seuls autres lieux pouvant accueillir du commerce en complémentarité des centralités.** **Il est proposer d'y ajouter les quartiers mixtes**
OR 45 Maitriser les développements en SIP et limiter consommation d'espace OBJ 37 Dimensionner la consommation d'espace dédiée au grand commerce dans les SIP	La consommation foncière totale dédiée aux implantations commerciales en SIP est fixée à 4 hectares en extension urbaine. Les surfaces se répartiront de la façon suivante au regard de la vocation des 3 SIP ayant un potentiel : - Parc des Crozes (Loriol-sur-Drôme): 2 ha en extension urbaine - Zone de la Condamine (Crest): 2 ha en extension urbaine - Zone de Mi-voie (Aouste-sur-Sye): 100% en densification	**Soit il faut rajouter le SIP Livron quartier de la gare en 100% densification** **Soit il faut enlever le SIP de Mi-voie si on ne parle que des SIP en Extension dans cet objectif**

OR 46 Maitriser les développements commerciaux hors des localisations préférentielles OBJ 38 Prendre en compte la particularité des show room et magasins d'usine	Les restrictions d'implantation d'activité commerciale hors des localisations préférentielles ne s'appliquent pas aux situations spécifiques des show room ou magasin d'usine présentant les caractéristiques suivantes : - Ils sont rattachés à une activité artisanale ou industrielle ; - Le local de vente représente moins de 15 % de la surface bâtie de l'unité de production et moins de 50 m² de surface de vente. - Les produits commercialisés au sein de cet espace de vente devront être issus de l'activité artisanale ou industrielle qui lui est rattachée.	**Rajouter que ces caractéristiques sont cumulatives** **Préciser au tiret 1 : Ils sont rattachés à l'activité et non à "une"** **Rajuter au tiret 2 : (hors commerces autos, motos, véhicules utilitaires)**
OR 52 Localiser les espaces agricoles Tableau 8 : Définitions des espaces agricoles et de leurs vocations		**Ajouter "Médicinales" à Plantes à Parfums Aromatiques**
OR 63 Accompagner la transition écologique dans l'agriculture et favoriser sa contribution à la fonctionnalité écologique du territoire	De nombreuses terres agricoles, notamment stratégiques pour l'économie agricole, participent également à la constitution de vastes réservoirs de biodiversité, de corridors ou d'éléments de la trame bleue.	**Rajouter la trame turquoise**
OR 102 Intégrer des principes bioclimatiques dans les nouvelles constructions	Pour les nouvelles constructions, les documents d'urbanisme intègrent dans leur règlement et les OAP les principes de la conception bioclimatique et notamment les critères : - D'implantation par rapport au bâti voisin ou d'orientation (nord-sud privilégiée), afin de bénéficier des apports solaires passifs l'hiver et éviter les surchauffes estivales ; - De compacité des formes (pour éviter les déperditions énergétiques) de hauteur (pour éviter les ombres portées) ; - De choix des matériaux, permettant de capter la chaleur ou de préserver la fraîcheur, de préférence biosourcés.	**Pour les nouvelles constructions, les documents d'urbanisme intègrent dans leur règlement et les OAP les principes de la conception bioclimatique et notamment les critères : - D'implantation par rapport au bâti voisin ou d'orientation (nord-sud privilégiée), afin de bénéficier des apports solaires passifs l'hiver et éviter les surchauffes estivales ; - De compacité des formes (pour éviter les déperditions énergétiques) ; - De choix des matériaux, permettant de capter la chaleur ou de préserver la fraicheur, de préférence biosourcés.**
OR 105 Développer et encadrer la filière photovoltaïque OBJ 86 Encadrer les équipements liés aux exploitations agricoles	Les installations en toitures et serres sont limitées en taille L'installation de panneaux photovoltaïques est limitée à 3 ha par exploitation sur les serres et à 800m2 par exploitation pour les toitures de bâtiment et hangars agricoles neufs.	**Les installations de PV sur bâtiments existants n'ont pas de limitation de surface. Les installations de PV sur les bâtiments neufs sont limités à 800m²**
OR 109 Améliorer le confort thermique et réduire les phénomènes d'îlots de chaleur urbains	L'orientation du bâti, les modes constructifs, la qualité des matériaux utilisés (choix de matériaux ne gardant pas la chaleur) doivent limiter les besoins de climatisation, par la limitation des apports solaires en plein été. Cet objectif vaut pour la conception des espaces publics (végétalisés) et des parcours piétons (ombragés).	**L'orientation du bâti, les modes constructifs, la qualité des matériaux utilisés (choix de matériaux ne gardant pas la chaleur) doivent limiter les besoins de climatisation. Cet objectif vaut pour la conception des espaces publics (végétalisés) et des parcours piétons (ombragés).**

Les observations des élus :

- OR 111 : les 7.2 ha estimés au départ, s'avèrent insuffisants. Les besoins sont plus importants. Il convient donc de ne pas mettre de réalisation pour ne pas se contraindre. L'Etat prendra peut-être en charge ce qui n'inclurait pas cet équipement dans les hectares consommables
- OR5 : discordance entre chiffres de l'Etat et ceux de la vallée sur l'évolution démographique ; mais si le % parait important, le nombre d'habitants supplémentaires est minime.
- OR7 : crainte de réduire le logement social
- OR11 : l'habitat léger étant considéré comme un mode de logement, il est soumis aux règles urbanistiques (sur terrain constructible) et donc de bénéficier d'un accès à l'eau potable et au réseau d'assainissement. Les zones N et A leur sont interdites.
  L'hameau léger est un choix d'aménagement qui répond à des règles. Il ne s'agit pas d'empêcher ce type de logements mais de l'encadrer pour ne pas avoir des habitats dispersés et incontrôlables.
  Le titre « définir les secteurs réservés à l'habitat léger et réversible » est complet. Les communes feront en fonction des demandes et de leurs propres aménagements.
  Pas d'interdiction, mais une régulation avec 2 conditions : un accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- OR45 : le SIP (secteur d'implantation périphérique) Livron-sur-Drôme quartier de la gare est à rajouter
  Veiller à ne pas perdre une opportunité d'installation

Après échanges, l'avis de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée est le suivant :

OR/OBJ/Tableau	Modification ou rédaction proposée au Conseil	APRES DEBAT, avis définitif
OR 111 Modérer la consommation globale d'espace Tableau 13 : Objectifs chiffrés de consommation d'espace par secteurs géographiques (découpage territorial) et part de la consommation des ENAF	Il convient de rajouter 2 ha au 7,2 ha en consommation d'espaces d'équipements structurants et infrastructures pour permettre la réalisation de la future caserne de gendarmerie à Livron-sur-Drôme	**Il est demandé de rajouter 2 ha au 7,2 ha en consommation d'espaces d'équipements structurants et infrastructures**
OR5 : Apport Démographique	Il est proposé de rajouter la Gervanne-Sye en tant que pôle relais	**Afin de ne pas pénaliser le développement de la commune de Saoû, il est demandé de supprimer le Haut-Roubion dans la maîtrise de la croissance des autres pôles relais.**

OR/OBJ/Tableau	Modification ou rédaction proposée au Conseil	APRES DEBAT, avis définitif
OR 7: Mobiliser les logements vacances - tableau 3	**Mobiliser 220 logements vacants (au lieu de 224 dans version précédente) représente 74% de la vacance totale.**	
	Il est demandé à ce que les objectifs sur SCoT soient en phase avec le PLH et prévoient donc de mobiliser 148 logements (Objectif PLUi 50%)	
OR 11 Définir des secteurs réservés à l'habitat léger et réversible (loi ALUR) OBJ 6 Réaliser les opérations sous forme de «Hameaux légers»	Cela ajoute une obligation par rapport à la loi ALUR Proposition : A supprimer	**Rédaction SCOT à garder telle que rédigée**
OR 18 Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des espaces libres dans les EUE en réponse aux défis de la sobriété en ressources	**Les couleurs des niveaux d'enveloppes urbaines de Soyans (Hameau de Pascalin), Mirmande (Village et Hameau de Platet) et Eurre (La Para) ne sont pas les bonnes (niveaux 1 et 2).**	
Document graphique 2 : Localisation des enveloppes urbaines existantes (EUE) supports d'urbanisation	**Il est demandé la correction de cette erreur qui est également demandée par les communes concernées.**	
OR 111 Modérer la consommation globale d'espace Tableau 13 : Objectifs chiffrés de consommation d'espace par secteurs géographiques (découpage territorial) et part de la consommation des ENAF	**La colonne 1 a été renommée en « vocation résidentielle », il est demandé à revenir sur l'intitulé précédent « vocation habitat », pour assurer la compatibilité avec la consommation Habitat du PLUi**	
OR 119 Limiter l'exposition des habitants aux risques	**En outre, les documents d'urbanisme prennent en compte les risques d'exposition à un incendie de forêt, définis dans la cartographie de l'aléa global incendie de forêt dans la Drôme réalisée en 2017.**	
OBJ 108 Maîtriser le risque d'incendie	**En principe insconstructibilité en secteurs aléas forts et très forts** **Il est donc demandé de supprimer la phrase instaurant une bande tampon inconstuctible de 30 mètres.**	
OR 32 Fixer un socle partagé d'exigences applicables à la conception des zones d'activités économiques	Remplacer intégrer par favoriser/envisager ou retirer service commun aux entreprises, salariés. Objectif défendre les centres villes.	**Il est demandé de remplacer le termer "intégrer" par "favoriser".**
OR 44 Définir les conditions d'implantation hors des centralités	**Deuxième § : Les secteurs d'implantation périphériques (SIP) sont les seuls autres lieux pouvant accueillir du commerce en complémentarité des centralités.**	
OBJ 35 Définir les secteurs d'implantation périphérique pouvant accueillir du commerce hors des centralités	**Il est demandé d'y ajouter les quartiers mixtes**	
OR 45 Maitriser les développements en SIP et limiter consommation d'espace	**Il est demandé de rajouter le SIP Livron quartier de la gare en 100% densification**	
Obj 37 Dimensionner la consommation d'espace dédiée au grand commerce dans les SIP	Il est demandé de modifier la rédaction comme suit : **"Les projets de relocalisation ne pourront être acceptés que sous condition d'être accompagnés, en parallèle, d'un projet de réutilisation."**	
OR 46 Maitriser les développements commerciaux hors des localisations préférentielles	**Il est demandé de rajouter que ces caractéristiques sont cumulatives**	
OBJ 38 Prendre en compte la particularité des showroom et magasins d'usine	**Préciser au tiret 1 : Ils sont rattachés à l'activité et non à "une activité"** **Rajouter au tiret 2 : (hors commerces autos, motos, véhicules utilitaires)**	

OR/OBJ/Tableau	Modification ou rédaction proposée au Conseil	APRES DEBAT, avis définitif
OR 52 Localiser les espaces agricoles / Tableau 8 : Définitions des espaces agricoles et de leurs vocations	**Il est demandé d'ajouter "Médicinales" à Plantes à Parfums Aromatiques**	
OR 63 Accompagner la transition écologique dans l'agriculture et favoriser sa contribution à la fonctionnalité écologique du territoire	**Il est demandé de rajouter la trame turquoise**	
OR 102 Intégrer des principes bioclimatiques dans les nouvelles constructions	**Il est demandé de modifier la rédaction comme suit : "Pour les nouvelles constructions, les documents d'urbanisme intègrent dans leur règlement et les OAP les principes de la conception bioclimatique et notamment les critères : - D'implantation par rapport au bâti voisin ou d'orientation (nord-sud privilégiée), afin de bénéficier des apports solaires passifs l'hiver et éviter les surchauffes estivales ; - De compacité des formes (pour éviter les déperditions énergétiques) et d'homogénéité de hauteur (pour éviter les ombres portées) ; - De choix des matériaux, permettant de capter la chaleur ou de préserver la fraîcheur, de préférence biosourcés."**	
OR 105 Développer et encadrer la filière photovoltaïque OBJ 86 Encadrer les équipements liés aux exploitations agricoles	**Les installations de PV sur bâtiments existants n'ont pas de limitation de surface. Les installations de PV sur les bâtiments neufs sont limités à 800m²**	
OR 109 Améliorer le confort thermique et réduire les phénomènes d'îlots de chaleur urbains	**Il est demandé de modifier la rédaction comme suit : "L'orientation du bâti, les modes constructifs, la qualité des matériaux utilisés (choix de matériaux ne gardant pas la chaleur) doivent limiter les besoins de climatisation par la maîtrise des apports solaires en plein été. Cet objectif vaut pour la conception des espaces publics (végétalisés) et des parcours piétons (ombragés)."**	
OR 77 Conditionner et maîtriser le développement des campings OBJ 60 Fixer une enveloppe foncière maximale de développement des campings		**Il est demandé à ce que les surfaces de 3 ha figurant aux tirets 1 et 2 soient portées à 4 ha**
Centre-bourg de Chabrillan	La centralité de Chabrillan ne figure pas sur la carte **et est à rajouter**	
1.4. LES PRESCRIPTIONS POUR LA LOGISTIQUE COMMERCIALE Accueillir les grands entrepôts dans une logique de réutilisation de friches	Il est demandé de supprimer : **"... sans que la taille de l'entrepôt ne puisse excéder la taille du bâti en friche."**	

Le Conseil :
- Approuve les avis rendus par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
- Emet un avis favorable au projet de SCoT arrêté
- Celui-ci sera transmis au Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de la Drôme Aval
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

III – MOBILITE

Point 5 Service de location 2 roues : évolution des tarifs

Madame Christine Marion rappelle que, dans le cadre de sa compétence mobilité, la Communauté de communes soutient l'utilisation des « modes actifs » (marche et vélo) pour les déplacements quotidiens.

L'utilisation de ces modes de déplacement présente de nombreux avantages, du point de vue de la santé comme de l'environnement (qualité de l'air, réduction des émissions de gaz à effet de serre, des nuisances...).

Début 2022, la CCVD a ouvert un service public de location de vélos à assistance électrique (VAE) sur de la longue durée (1 mois, 3 mois ou 6 mois).
L'objectif consiste à développer l'usage du vélo à assistance électrique sur le territoire et d'intégrer ce mode de transport dans les déplacements quotidiens domicile-travail.

En 2023, un total de 28 294 kms a été parcouru avec les vélos loués. Cela représente 282,94 kgs d'émissions de Co2 contre 5 658,8 kgs Co2 pour le même nombre de kms en voiture, soit plus de 5 tonnes de Co2 de moins.

Suite au très fort engouement autour de ce service, la CCVD a augmenté sa flotte de vélos début 2024 pour arriver à un total de 49 VAE (dont 3 vélos mis à disposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale et 3 vélos utilitaires).

L'objectif initial du service étant de faire découvrir la pratique du vélo à assistance électrique aux habitants pour développer cet usage et encourager l'achat, la commission mobilité a proposé de prioriser l'accès au service aux personnes qui louent pour la première fois en leur proposant un tarif attractif tout en permettant aux personnes ayant déjà loué un vélo au moins 6 mois de continuer à le faire mais sur un tarif plus élevé.

L'augmentation proposée a été calculée à partir des coûts pratiqués par d'autres collectivités similaires proposant ce même type de service et en tenant compte des frais supplémentaires engendrés par l'ouverture des trois nouveaux points de location qui sont gérés par des prestataires.

Les habitants louant pour la première fois bénéficieront d'un tarif 30% inférieur pour les 6 premiers mois. Cette remise sera accessible sous forme de code promo sur le site internet de réservation. Il s'agit de valider l'utilisation avant un achat (expérimentation).
Cette remise leur permettra de bénéficier d'un prix équivalent aux tarifs actuels afin de favoriser les personnes qui n'ont jamais loué et qui souhaitent tester un vélo électrique avant une éventuelle acquisition.

Il est ainsi proposé de faire évoluer les tarifs de la façon suivante :

Durée	**VAE classiques Nouveaux tarifs**	**VAE classiques tarifs découverte (1ere location à -30%)**	*Vélo cargo biporteur avec caisse avant (tarifs actuels)*	*Vélo allongé longtail (tarifs actuels)*
1 mois	**45 €**	**31,5 €**	*70 €*	*60 €*
3 mois	**120 €**	**84 €**	*180 €*	*160 €*
6 mois	**220 €**	**154 €**	*350 €*	*300 €*

L'augmentation ne concerne pas les vélos utilitaires où la tarification a récemment été délibérée (conseil du 30/01/2024).

Les autres conditions de location seront identiques aux conditions du service de location conformément à la délibération n°2 du conseil communautaire du 26 octobre 2021.

Le Conseil :
- ***approuve les nouveaux tarifs de location des vélos proposés ci-dessus,***
- ***approuve les conditions générales de location qui intègrent l'évolution tarifaire,***
- ***autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

Point 6 **Composition du comité des partenaires des mobilités : appel à candidatures pour tirage au sort d'habitants**

Madame Christine Marion rappelle suite à la prise de compétence Mobilité, la CCVD est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités en juillet 2021. A ce titre, elle a l'obligation de créer un comité des partenaires qui associe des représentants des employeurs, d'usagers et d'habitants (article L1231-5 du code des transports).

Le comité de partenaires est une instance consultative qui doit émettre un avis simple :

- avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place.
- avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité (lorsque qu'une AOM a mis en place ou décide de mettre en place le versement mobilité),
- si l'AOM décide d'adopter un plan de mobilité.

La CCVD a créé son comité des partenaires par délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2021.

Au-delà des avis sur les sujets légaux de consultation cités ci-dessus, la communauté de communes a souhaité que ce comité devienne un espace de partage des attentes réciproques, d'échanges d'informations sur des sujets liés (exemples : plan de mobilité d'entreprises, voiture partagée ...) et de réflexions d'intérêt général sur la mobilité.

Le comité de partenaires doit associer à minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Pour la CCVD il est composé de :

- Groupe 1 – élus de Communauté de communes et des communes
- Groupe 2 - Représentants des employeurs
- Groupe 3 - Représentants des habitants et usagers
- Groupe 4 - Etablissements scolaires
- Groupe 5 – Acteurs de la solidarité
- Groupe 6 – Acteurs du Transport

Le comité des partenaires de la mobilité de la CCVD s'est déjà réuni à deux reprises, en mars 2022 et en mars 2024.
La loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021 a fait évoluer la composition des comités de partenaires qui doivent inclure des habitants tirés au sort.
Il est nécessaire que la CCVD se mette en conformité avec la loi.
La loi « Climat et résilience » ne définit pas et n'impose pas de modalités de tirage au sort.
En s'inspirant des expériences d'autres communautés de communes rurales qui ont mis en place ce tirage au sort, il est donc proposé d'organiser un tirage au sort visant à désigner 4 représentants selon le règlement joint à la présente délibération.

Les principaux points du règlement sont les suivants :

- désignation par tirage au sort de quatre représentants, soit un par bassin de vie si le nombre de candidatures est suffisant,
- si l'un des bassins de vie n'est pas représenté par un habitant lors du tirage au sort, le tirage au sort par bassin sera abandonné pour un tirage au sort unique comprenant tout le territoire,
- nomination des représentants pour la durée restante du mandat des membres du comité des partenaires, à savoir jusqu'au renouvellement électoral de 2026,
- lancement d'un appel à candidatures du 1er mai au 31 août 2024.
- tirage au sort le 1er mardi d'octobre 2024 à la main, par la Vice-Présidente en charge de la qualité de vie, l'environnement, les mobilités et la gestion des déchets en présence de la Conseillère déléguée mobilités qui sera garante de la régularité du tirage au sort. En cas d'indisponibilité de la vice-présidente et/ou de la conseillère déléguée, le tirage et la bonne tenue de celui-ci seront assurés par le Président de la Communauté de communes et/ou les vice-présidents de la Communauté de communes.

Le Conseil :
- approuve le règlement du tirage au sort d'habitants pour le comité de partenaires Mobilités de la communauté de communes du val de Drôme en Biovallée
- autorise le lancement de l'appel à candidatures pour la désignation de 4 représentants au comité de partenaires mobilités
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

IV – RESSOURCES HUMAINES

Point 7 **Petite enfance – avancement de grade : suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet et création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet**

Monsieur Robert Arnaud informe des propositions au tableau d'avancement de grade pour l'année 2023 et la réussite à l'examen professionnel de l'agent concerné. Les conditions permettant sa nomination en C2 (Cadre d'emploi des Adjoints administratifs) sont aujourd'hui remplies,
Après avis favorable du Comité technique du 17 juin 2021 quant aux critères permettant l'avancement de grade (Lignes Directrices de Gestion)

Le Vice-Président propose à l'assemblée,

Filière administrative :

- La suppression de 1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet, créé par délibération n°19/19-04-22/C
- La création de 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

Le Conseil :
- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Décide :
+ La suppression de 1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet, créé par délibération n°19/19-04-22/C
+ La création de 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCVD, chapitre 012.
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération

V – ANIMATION CULTURELLE

Point 8 **Fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt intercommunal : approbation du règlement d'attribution 2025**

Dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, Madame Séverine Bruniau rappelle que le fonds de soutien a été initialement mis en œuvre avec pour objectif de soutenir les associations du territoire pour une diffusion et promotion des manifestations culturelles et/ou artistiques, participant au rayonnement culturel du territoire. Les actions accompagnées permettent l'accès de tous les habitants à la culture.

Les principaux critères du fonds de soutien sont les suivants :

- Ce fonds de soutien est à destination des associations dont le siège social est domicilié sur le territoire de la communauté de communes du Val de Drôme en biovallée.
- Les actions devront être réalisées sur la période d'année civile. Une convention sera signée avec chaque bénéficiaire.
- Les projets soutenus dans les champs d'intervention : Musique, Art de la rue, Danse, Arts plastiques, Sculpture, Peinture, Photos, Arts visuels.
  La littérature est prise en charge dans le cadre du contrat territoire lecture.
- Le taux de subvention au maximum à 30% sur les frais de communication et de promotion, les frais artistiques et techniques avec un plafond de 1 000 € TTC.
- Un courrier de soutien de la mairie d'accueil devra être fourni.

Compte tenu de la structuration de la politique culturelle de territoire actuellement en cours, il est proposé une évolution du règlement du fonds de soutien sur les éléments suivants :

1. Les frais éligibles sont dorénavant : les frais de promotion et de communication, les frais artistiques, les frais de fonctionnement et les frais techniques liés à l'action
2. Le comité technique déterminera les montants des bonus qui pourront s'ajouter dans un maximum de 200 euros :
   a. un principe complémentaire si le projet se déroule sur la période du 1er novembre au 30 mars de l'année
   b. Un principe complémentaire si le projet porte sur une action spécifique à destination de la jeunesse hors milieu scolaire

Pour l'année 2025, il est proposé une publication du fonds de soutien au 15 mai 2024, pour une réception des candidatures jusqu'au 15 septembre 2024. Les candidats seront accompagnés pour affiner leur projet et leur plan de financement.

Un comité technique sous la responsabilité de la Vice-Présidente analysera les projets sur la base de critères internes pour établir une sélection des projets accompagnés en octobre 2024.
L'attribution sera proposée par délibération du bureau communautaire.

Le Conseil :
- Valide le règlement du fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt intercommunal, le planning envisagé et le processus de sélection des projets pour 2025
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2024
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VI – ENVIRONNEMENT

Point 9 Taxe GEMAPI : vote du produit 2024

Monsieur Gérard Crozier rappelle le fonctionnement de la taxe « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Instaurée depuis l'exercice 2018, le montant du produit attendu de cette taxe doit être exclusivement affecté aux charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI telle que définie au II de l'article 1530 bis du code général des impôts. Aussi, la CCVD appelle, avant chaque année d'imposition et par voie de délibération, le produit attendu de la taxe au regard des charges estimées des différents syndicats.

Le suivi de la taxe GEMAPI présente les recettes fiscales perçues et les versements de fonds réalisés aux divers syndicats pour les actions relevant de la compétence GEMAPI.

BILAN TAXE GEMAPI

	Recettes fiscales perçues	Versements aux syndicats	Delta
2022	469 105	455 592	+13 513
2023	482 692	466 434	+16 258
TOTAL 2018-2023	1 740 412	1 680 798	+59 614

Pour rappel, les années 2022/23 correspondent à la mise en œuvre de la nouvelle programmation pluriannuelle d'investissements 2022-2025 du SMRD. Cette dernière permet de répondre aux enjeux règlementaires en matière de protection des populations contre les inondations et de maintien du bon état écologique des cours d'eau.

Cette taxe finance notamment les études et travaux sur les digues dont l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un schéma d'aménagement des digues de Livron et Loriol, l'étude de gouvernance GEMAPI sur la confluence… mais aussi des opérations de restauration de la continuité écologique, le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides de la Drôme (PGSZH) ou encore l'étude globale sur l'Ozon.

Aussi, en 2024, le besoin pour couvrir 100 % de la compétence GEMAPI (montant appelé par les syndicats) est de 466 674 euros répartis de la manière suivante :

2024	**SMRD**	**SMBRJ**	**Entente Véore**	**SMF des Digues**	**TOTAL**
GEMAPI	429 000 €	18 549 €	13 125 €	6 000 €	**466 674 €**

Il est proposé d'appeler la taxe GEMAPI à hauteur du montant sollicité par les syndicats soit 466 674 € afin de couvrir les besoins prévisionnels pour l'année 2024.

Le reliquat disponible à ce jour de 59 614 € pourra, entre autres, être mobilisé pour le financement de l'acquisition des terrains de l'Ozon ou d'autres opérations.

Le Conseil :
- arrête le produit 2024 de la taxe GEMAPI à 466 674 € ;
- dit que les sommes sont inscrites au budget 2024 ;
- autorise le Président à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 10 **PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) pour le Roubion. : périmètre**

Monsieur Gérard Crozier rappelle que le bassin versant du Roubion Jabron a été identifié en déficit quantitatif dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse. Une étude d'Evaluation des Volumes Prélevables (EVP) a été menée en 2013 afin de déterminer les volumes prélevables garantissant la préservation des milieux aquatiques et les besoins de tous les usages. Les résultats de cette étude ont défini un objectif de prélèvement pour le bassin du Roubion Jabron de -23% en moyenne à l'étiage (-30% sur les eaux superficielles et gel des prélèvements souterrains). L'EVP a également étudié les affluents directs du Rhône et notamment la Teyssonne amont où un débit minimum biologique a été défini.

Pour rétablir l'équilibre besoins ressources, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été mené de 2015 à 2023 sur le bassin versant du Roubion Jabron uniquement. Son bilan a montré que les volumes prélevables étaient respectés mais que les débits objectifs d'étiage n'étaient pas atteints.

Aussi, le SMBRJ souhaite aujourd'hui poursuivre le travail engagé avec la mise en place d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Il est proposé d'intégrer dans le périmètre le territoire nord représentant les affluents directs du Rhône (Teysonne, Olagnier, …).

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 et son additif de janvier 2023 précisent qu'*« un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. »*

Les cours d'eau de la Teysonne et de l'Olagnier sont des affluents directs du Rhône et leurs bassins versants sont situés, entre autres, sur les communes de Mirmande, Grâne, Cliousclat et Loriol-sur-Drôme. La gestion des milieux aquatiques est assurée, par voie de convention, par le SMRD sur les communes de la CCVD. Concernant l'usage eau potable, ces communes appartiennent au SIE Drôme Rhône et sont alimentées principalement par le captage de la Négociale situé dans le cône de déjection de la Drôme. Aussi, au regard de ces éléments, ce territoire nord apparait principalement tourné vers le bassin de la Drôme et présente peu de liens avec le bassin du Roubion Jabron.

Le Conseil :
- approuve le lancement d'un PTGE Roubion Jabron
- valide la non intégration du territoire Nord au périmètre du PTGE Roubion Jabron
- autorise le Président à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VII – ANIMATION A LA BIODIVERSITE

Point 11 Boutique de la gare : tarification 2024

Madame Christine Marion propose l'achat de nouveaux produits pour la boutique et d'actualiser certains prix.

En 2024, trois nouvelles maisons d'éditions de livres de références sont proposées :

1. Éditions ARTEMIS,
2. Éditions ULMER,
3. Editions PLUMES DE CAROTTE.

Certains prix doivent être actualisés pour être conformes au tarif de vente du fournisseur et au tarif de vente public constaté par ailleurs.

Nouveaux produits	
DESIGNATION	**PRIX PUBLIC**
Jeux	
Kikimank insectes, éditions CPN	9,00
Les 9 familles de la mare, éditions CPN	9,00
Fiches d'activités nature 1, éditions CPN	20,00
Fiches d'activités nature 2, éditions CPN	20,00
Fiches d'activités nature 3, éditions CPN	20,00
Fiches d'activités nature 4, éditions CPN	20,00
Fiches d'activités nature 5, éditions CPN	20,00
Happy bee	19,00
Fly home	19,00
Peluche WWF loup 15 cm	18,00
Mon cahier de jeu à la découverte des plantes, éditions Plumes de carotte	9,90
Mon cahier de jeu sur la piste des animaux, éditions Plumes de carotte	9,90
Boussole tout terrain	8,95

Papeterie	
Coloriage nature « La vie sauvage de la mare»	10,90
Affiche « les papillons »	4,00
Affiche « Les P'tites Bêtes de la Mare »	4,00
Affiche « les feuilles d'arbres et d'arbustes »	4,00
Carte postale dessins animaliers, Claire Lardanchet	2,50
Poster dessins animaliers, Claire Lardanchet	30.00
Décoration	
Duo de cerfs en bois	38,50
Loup hurlant en bois	16,50
Lynx en bois	16,50
Librairie	
Allex pas à pas, 11 balades commentées, éditions Mémoires d'Allex	5,00
Panique dans la roselière, éditions C. Mercier	18,00
Vercors, rencontres au fil des saisons, éditions L. Melcarne	49,00
Dans l'intimité des papillons, éditions QUAE	25,00
Les insectes, rois de l'adaptation, éditions QUAE	26,00
Grenouilles, crapauds et compagnie, éditions QUAE	28,00
Salamandres, tritons et compagnies, éditions QUAE	26,00
40 idées fausses sur les chauve-souris, éditions QUAE	23,00
50 idées fausses sur les oiseaux, éditions QUAE	23,00
Les arbres grandissent-ils toute leur vie ? , éditions QUAE	19,00
Formidables fourmis ! , éditions QUAE	26,00
Dans l'intimité des papillons, éditions QUAE	25,00
Les petits livres de la nature, les arbres, éditions La Salamandre	6,90
Les petits livres de la nature, les papillons, éditions La Salamandre	6,90
Histoires nature de la petite salamandre pour s'émerveiller, éditions La Salamandre	14,90
Histoires nature de la petite salamandre pour s'aventurer, éditions La Salamandre	14,90
Mon cahier d'activités nature été, éditions La Salamandre	14,00
Les plantes sauvages, éditions La Salamandre	49,00
L'effet papillon, éditions La Salamandre	34,00
La face cachée de l'écureuil, éditions La Salamandre	34,00
Ma vie de libellules, éditions La Salamandre	29,00
Sauvages orchidées, éditions La Salamandre	29,00
Fake news au jardin, éditions La Salamandre	15,00
La nature en famille en été, éditions La Salamandre	14,95
Les lettres de mon jardin, éditions La Salamandre	25,00
La nature en questions - Les bêtes qui volent… avec ou sans plumes, éditions La Salamandre	14,90
Zéro déchet - Le guide inspiré de la nature, éditions La Salamandre	19,90
Gérer une mare, éditions CPN	8,00
Au pays des minuscules, éditions CPN	9,00
La vie secrète des vers de terre, éditions CPN	7,00
Dans les yeux des araignées errantes, éditions CPN	9,00
Aidons les martinets et les hirondelles, éditions CPN	7,00
Pelotes, éditions CPN	9,00
A la découverte de l'arbre, éditions CPN	7,00
Papillons de jour, papillons toujours ! , éditions CPN	11,00
Les plantes bio-indicatrices, éditions Ulmer	17,90
Oiseaux, éditions Ulmer	14,90
1 Les oiseaux de nos jardins & leur vie secrète, éditions Ulmer	14,90
2 Reconnaître facilement les oiseaux du jardin, éditions Ulmer	9,90
3 Hôtels à insectes Abeilles sauvages, bourdons & Cie au jardin, éditions Ulmer	12,90
Papillons, 295 espèces, éditions Ulmer	12,90

Champignons, éditions Ulmer	12,90
Reconnaître les arbres par leurs feuilles - Grandeur nature, éditions Ulmer	9,90
4 Face aux arbres, Apprendre à les observer pour les comprendre, éditions Ulmer	22,00
L'intelligence des plantes, éditions Ulmer	18,00
Quelle est cette plante ?, éditions Ulmer	25,90
Petit guide illustré de botanique, éditions Ulmer	15,90
5 Faire son compost, Recettes pour nourrir la terre, éditions Ulmer	16,90
Faire son compost simplement et sûrement, éditions Ulmer	7,90
Incroyables végétaux en BD, éditions Bamboo	11,90
Le guide illustré de l'écologie, éditions Delachaud et Niestlé	39,90
Reconnaitre facilement les plumes, éditions Delachaud et Niestlé	25,50
Le jeu de l'oie des bêtises, éditions Delachaud et Niestlé	14,90
La vie de la rivière, éditions Delachaud et Niestlé	39,00
Identifier arbres et arbustes en toute saison, éditions Delachaud et Niestlé	35,00
Faune forestière française, éditions CNPF-IDF	49,00
Chauve-souris et forêt, éditions CNPF-IDF	12,00
Cahier d'identification des poissons d'eau douce de France, éditions Biotope	30,00
Guide photographique des oiseaux d'Europe, éditions Biotope	39,00
4m² de nature, éditions Plumes de carotte	24,00
Agir pour la biodiversité tout autour de vous, éditions Plumes de carotte	18,00
L'école du dehors, éditions Plumes de carotte	19,00
Le livre de la forêt, éditions Plumes de carotte	24,00
Le livre du climat, éditions Plumes de carotte	24,00
Passeur de nature, transmettre le goût de la nature aux enfants, éditions Plumes de carotte	17,00
Pistes, pour découvrir la nature avec les enfants, éditions Plumes de carotte	24,00
Approche les animaux sauvages avec Vincent Munier, éditions Plumes de carotte	18,00
Découvre le langage des animaux avec Nicolas Mathevon, éditions Plumes de carotte	19,00
Découvre la forêt avec Francis Hallé, éditions Plumes de carotte	18,00
Tout tout tout sur les arbres, éditions Plumes de carotte	22,00
Pour reconnaitre les champignons, éditions Artemis	6,00
Pour reconnaitre les plantes médicinales, éditions Artemis	6,00
Pour reconnaitre les fleurs sauvages, éditions Artemis	6,00
Pour reconnaitre les plantes sauvages comestibles, éditions Artemis	6,00
Pour reconnaitre les arbres, éditions Artemis	6,00
Pour reconnaitre les insectes, éditions Artemis	6,00
Pour reconnaitre les oiseaux, éditions Artemis	6,00
Pour reconnaitre les papillons, éditions Artemis	6,00
Pour reconnaitre les traces et indices, éditions Artemis	6,00
Oiseaux du jardin, éditions Artemis	12,90
Premiers secours avec les plantes sauvages, éditions Artemis	9,90
Fleurs sauvages, éditions Artemis	12,00
Arbres et arbustes, éditions Artemis	12,00
Champignons, éditions Artemis	12,00
Oiseaux de France, éditions Artemis	12,00
Abeilles, une histoire naturelle, éditions Artemis	29,90
Pas bêtes les bêtes, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Une belle plante, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Mystère et toiles d'araignée, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Fourmidables fourmis, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Ces arbres qui font nos forêts, ohé la science, éditions du Ricochet	13,50
L'odyssée des rivières, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Tous aux abris, ohé la science, éditions du Ricochet	13,50
Crottes de bêtes, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Bon appétit les animaux, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50

A vol d'oiseaux, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Adieu vieilles peaux, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Au royaume des abeilles, ohé la science, éditions du Ricochet	14,50
Restauration	
Biscuits bio Esprit Biscuit, sablés à la châtaigne	4,50
Biscuits bio Esprit Biscuit, canistrelli au crémant de Die	4,50
Biscuits bio Esprit Biscuit, cookie tout chocolat	4,50
Jus de raisin rosé bio 25cl, Ferme bio Margerie	2,00
Optique	
Jumelles Levenhuk Karma Plus 8x32	79,90

Actualisation de prix (Compte-tenu des prix de vente constatés chez les fournisseurs et de l'augmentation des prix du livre)		
DESIGNATION	**Ancien tarif**	**Nouveau tarif**
Livre - éditions du Ricochet		
Chapeau les champignons, ohé la science	13,50	14,50
Hier chenilles aujourd'hui papillons, ohé la science	13,50	14,50
Le voyage du pollen, ohé la science	13,50	14,50

Le Conseil :
- Donne un avis favorable sur ces nouveaux produits et sur l'actualisation des tarifs.
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VIII – URBANISME - HABITAT

Point 12 Dispositif d'acquisition Foncière : Acquisition d'un bien par voie de préemption sur la commune de Eurre

Madame Catherine Jacquot rappelle que, suite à la demande la commune d'Eurre, le conseil communautaire a délibéré le 30 janvier 2024 pour autoriser l'exercice du droit de préemption sur les parcelles ZH 399- 400 et 401, située Verger Est Lotissement la Cerisaie, en Zone AUh du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Eurre au profit de SAFIR Constructeur,

Il est rappelé que ces parcelles situées dans un lotissement, sont contraintes par l'obligation de réaliser au minimum trois logements locatifs aidés.
A la demande de la commune d'Eurre, l'objectif pour la CCVD est d'avoir la maîtrise de ce programme afin de réaliser une opération d'ensemble qui permette de répondre aux besoins identifiés dans le Plan Local de l'Habitat (PLH), à savoir la création de logements locatifs sociaux de petite taille à coûts maîtrisés, à destination des jeunes et des personnes âgées.

Il est précisé que cette acquisition sera réalisée par le dispositif d'intervention foncière habitat, pour un montant de 60 000 € hors frais de notaire (à la charge de l'acquéreur).

Monsieur Jean Serret, Maire de Eurre, s'étant retiré,

Le Conseil - Suite à l'exercice du droit de préemption :
- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées ZH 399, 400 et 401, située à EURRE appartenant à AVENIR AMENAGEMENT, au prix de 60 000 € hors frais de notaire (les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur)
- Précise que cette acquisition sera réalisée par le dispositif foncier habitat
- Dit que les crédits sont prévus au budget.
- Autorise le Président à signer tous les documents administratifs nécessaires à cette acquisition dans le cadre de la procédure de préemption,

Point 18 **Création d'un parc photovoltaïque au sol à Loriol-sur-Drôme – PC n° 026 166 24 D001**

Monsieur Loïc Morel informe que la société URBA 502, représentée par Monsieur PICART Julien, a déposé un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la parcelle ZN 214 située Vieille route de Saulce, lieudit L'Hermitte à Loriol-sur-Drôme (zone des Blâches).

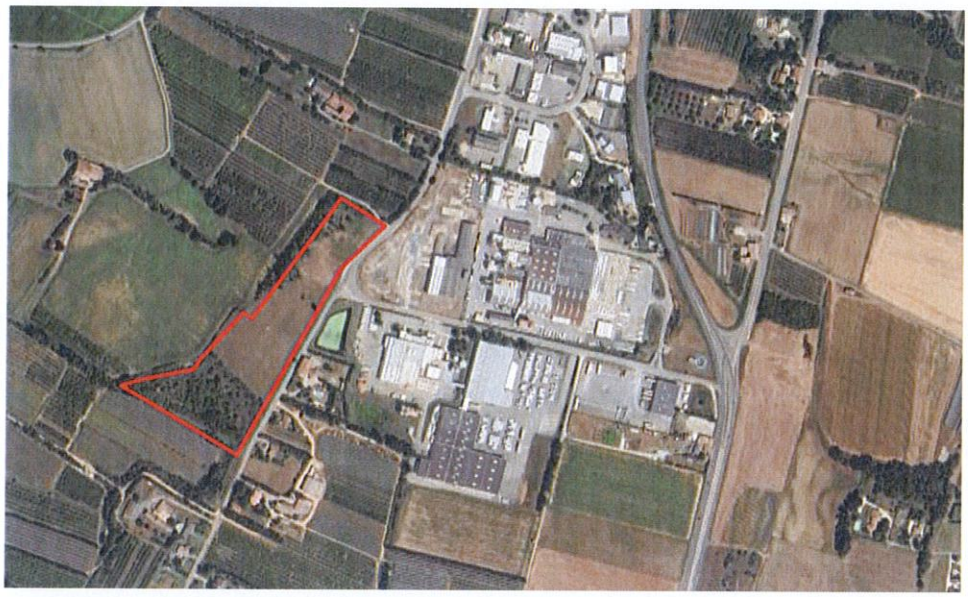

Le projet consiste en la création d'un parc photovoltaïque de 2 904 KWc sur 3,16 ha destiné à la distribution au réseau public d'électricité de la commune. La production annuelle est estimée à 4 033 MWh soit la consommation électrique d'un peu plus de 1 800 personnes.

Il s'agit d'un terrain fortement anthropisé (stockage de Déchets Industriels Banal) répondant aux priorités de l'Etat pour le développement de projets solaires ainsi qu'aux recommandations départementales.

Monsieur Claude Aurias indique que la décharge a été fermée en 2000 (ancienne carrière de l'entreprise Siplast). En 2001 se sont déroulés les travaux définitifs du DIB. Un rapport de GEO+ de décembre 2021 confirme que le site ne pourra pas connaître de retour à l'agriculture ou à la sylviculture.

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs regroupements intéressés par le projet.

Le Conseil :
- Donne un avis favorable au PC n° 026 166 24 D001 déposé par URBA 502 pour la création d'un parc photovoltaïque au sol à Loriol-sur-Drôme.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette délibération
1 abstention

IX – SERVICE AUX COMMUNES

Point 13 **Fourrière animale - Entente relative au service de gestion des animaux errants : désignation des représentants**

Monsieur Gérard Gagnier rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes a été sollicitée par Valence Romans Agglomération, VRA, concernant la future réorganisation de leur fourrière animale.

VRA ne souhaite plus conventionner individuellement avec chaque commune mais souhaite que les intercommunalités adhèrent à ce service pour leurs communes.

A ce jour 8 communes du territoire de la Communauté de Communes (Chabrillan, Cliousclat, La Roche sur Grâne, Livron sur Drôme, Loriol sur Drôme, Allex, Grâne et La Répara-Auriples) adhèrent à la fourrière animale de l'agglomération de Valence-Romans.

La solution pour soutenir les 8 communes adhérentes de son territoire et leur permettre de toujours bénéficier du service est que la CCVD conventionne avec VRA dans le cadre du service commun « fourrière animale » ; VRA facturera à la CCVD qui ensuite refacturera aux communes concernées.

Pour répondre à cette situation, la communauté de communes a créé un service commun mutualisé par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2023.

Le conseil communautaire du 28 novembre 2023 a également approuvé le projet de convention d'entente entre les communautés d'agglomération Arche Agglo, Privas Centre Ardèche, Valence Romans Agglo et les communautés de communes Porte de Dromardèche, Rhône Crussol et Val de Drôme relative au service de gestion des animaux errants.

Il est désormais nécessaire de désigner les 3 représentants de la CCVD au sein de cette entente (article 2 du projet de convention « La conférence de l'entente est composée de 3 représentants de chaque communauté, désignés par chaque conseil communautaire »).

Monsieur le Vice-Président fait appel à candidatures.

Mesdames Evelyne Bilbot, Catherine Jacquot, Geneviève Moulins-Dauvilliers se présentent.

Le Conseil :
- Désigne Mesdames Evelyne Bilbot, Catherine Jacquot et Geneviève Moulins-Dauvilliers en tant que représentants de la CCVD au sein de l'entente entre les communautés d'agglomération Arche Agglo, Privas Centre Ardèche, Valence Romans Agglo et les communautés de communes Porte de Dromardèche, Rhône Crussol et Val de Drôme relative au service de gestion des animaux errants.
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Points 14 et 15 Service commun de confection et livraison de repas : adhésion de Vaunaveys la Rochette et de Eurre

Monsieur Christian Caillet informe que :

- La mairie de Vaunaveys la Rochette a sollicité la CCVD pour adhérer au service à partir de septembre 2024. Elle a délibéré en ce sens le 22 janvier 2024, l'Amicale de l'école, gestionnaire de la cantine, ayant sollicité la mairie pour changer de prestataire et adhérer au service commun par courrier en date du 12 décembre 2023
- La mairie d'Eurre a sollicité la CCVD pour adhérer au service à partir de 29 avril 2024 pour sa cantine scolaire

Pour Vaunaveys la Rochette, les repas sont fournis par un prestataire extérieur. Pour Eurre, les repas sont fabriqués sur place.

La cantine scolaire gérée par l'Amicale de l'école de Vaunaveys la Rochette et la mairie de Eurre peuvent donc parfaitement bénéficier de la cuisine centrale, au même tarif que les autres cantines scolaires bénéficiant du service mutualisé pour des repas pour les scolaires au tarif de 4,50 € TTC par repas pendant une durée de deux ans, c'est-à-dire pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

Le prix de remboursement des repas sera fixé à 6.50 € TTC pour les adultes qui consomment des repas dans les cantines conformément à la délibération 13/30-01-24/C.

De manière générale, ce tarif est maintenu, malgré l'inflation actuelle, tout déficit éventuel du service cuisine centrale étant supporté par la CCVD pendant ces deux premières années.

Au-delà de ces deux années, le prix de vente des repas pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse, sur la base du coût de revient des repas au niveau de la cuisine centrale, selon un compte d'exploitation annuel.

Il est rappelé d'ailleurs que dans la convention-type, figure la clause suivante : *« à la fin de chaque année scolaire, un bilan financier sera établi entre la CCVD, les communes ou le SIVOS signataires de la présente convention. Le prix de vente des repas pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse. On entend par année l'année scolaire de septembre à juin, ainsi la première année sera septembre 2023 à juin 2024 ».*

Tous les éléments concernant le fonctionnement de la cuisine centrale sont dans le règlement intérieur délibéré par la CCVD le 24/10/2023 (délibération 23/24-10-23/C) et modifié le 30/01/2024 (délibération 13/30-01-24/C).

Pour mettre en œuvre ces adhésions, il est nécessaire d'établir :

- une convention tripartite entre la CCVD, l'amicale de l'Ecole de Vaunaveys la Rochette et la commune de Vaunaveys la Rochette.
- Une convention entre la CCVD, la commune de Eurre

Monsieur Claude d'Hérouville, Maire de Vaunaveys la Rochette, s'étant retiré,
Monsieur Jean Serret, Maire de Eurre, s'étant retiré,

Le Conseil :

- approuver l'exposé du Président ;

- prend acte de ce que le service mutualisé de cuisine centrale mis en place par la CCVD permettra de fournir des repas scolaires à la cantine scolaire gérée l'amicale de l'Ecole de Vaunaveys la Rochette à partir de septembre 2024 et à l'école de Eurre à compter du 29/4/2024,

- prend acte de ce que le tarif de 4,50 € par repas livré pour l'année scolaire 2024-2025 sera appliqué par la CCVD au bénéfice de la cantine scolaire gérée par l'amicale de l'Ecole de Vaunaveys la Rochette et de l'école de Eurre ; qu'au-delà le tarif sera fonction du bilan financier de la cuisine centrale et que les adhérents au service en seront informés

- prend acte du prix de remboursement des repas à 6.50 € TTC pour les adultes qui consomment des repas dans les cantines conformément à l'avenant n°1 délibéré le 30/01/24 (n°13)

- valide le projet de convention à passer entre la CCVD, l'amicale de l'Ecole de Vaunaveys la Rochette et la commune de Vaunaveys la Rochette, le projet de convention entre la CCVD et la commune de Eurre, en tant que de besoin, d'approuver ces conventions et d'autoriser le Président à les signer,

- transmet le règlement intérieur de fonctionnement de la cuisine centrale intercommunale délibéré le 24/10/2023 (n° 19) et modifié le 30/01/24 (n°13)

- transmet la convention de livraison conformément à la délibération n° 20 du 24/10/2023 actant les modalités de livraison de repas dans les cuisines satellites de la CCVD

- autorise le Président à signer tout document administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et à adopter toutes mesures de nature à favoriser son exécution

2 délibérations seront formalisées (une par commune)

X – ECONOMIE

Point 16 Zone économique de Saoû : fonds de soutien dans le cadre de sa sécurisation

Monsieur Francis Fayard informe de la construction d'un bâtiment composé de trois ateliers à proximité d'un bâtiment artisanal existant dans la zone économique de Saoû.

Parallèlement à la réalisation du bâtiment se pose la question de la défense incendie de ce bâtiment mais aussi du bâtiment existant.
Le Vice-Président explique qu'après échange avec la commune de Saoû, cette dernière doit conduire des travaux de rénovation de son réseau d'eau potable sur ce secteur et qu'une possibilité est donnée d'adjoindre à l'approvisionnement en eau potable, un réseau de défense incendie.

L'installation d'une retenue d'eau sous forme de cuve ou bâche engendre un coût TTC compris entre 10 et 30 K€ et nécessite d'être renouvelé dans le temps. Du foncier est nécessaire à l'installation de ce matériel.

Le Conseil :
- Décide de ne pas utiliser de foncier pour l'installation de ce matériel de protection incendie
- Décide de ne pas engager d'acquisition de bâche ou autres dispositifs
- Décide de verser un fonds de concours à la commune de Saoû afin que cette dernière réalise un réseau de défense incendie intégrant les deux bâtiments de la CCVD
- Ce fonds de concours s'élèvera à 20k€ TTC.
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2024
- autorise le Président à signer la convention d'attribution et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

VI – SOLIDARITES

Point 17 Chantiers jeunes : modification du critère d'âge et du montant de l'indemnité

Madame Nathalie Mantonnier rappelle que, depuis maintenant 11 ans, la communauté de communes soutient les chantiers d'activité mis en place par les communes pour les jeunes et organise elle-même des chantiers intercommunaux.
Depuis 2013, près de 300 jeunes ont participé aux chantiers organisés par des communes et la communauté de communes.

Pour rappel, le dispositif est le suivant :

- Les chantiers sont organisés pendant toutes les vacances scolaires.
- Chaque chantier peut accueillir entre 3 et 7 jeunes âgés de 16 ans à 18 ans.
- Les jeunes réalisent de menus travaux ayant pour objectif l'amélioration du cadre de vie d'une commune. Les chantiers ont lieu chaque matin, pendant une semaine, 3h par matinée soit 15h au total. A l'issue du chantier, les jeunes reçoivent une bourse de loisirs comprenant :
  - 2 places de cinéma, 2 entrées au Transe Express, 1 bon d'achat à la touche geek / ou une entrée pour une activité aqualudique **: prise en charge par la communauté de communes** (55 euros par jeune)

ET

  - Une gratification de 75 euros : à la charge **de la collectivité organisatrice du chantier.**

L'objectif chaque année est de réaliser 10 chantiers, dont 3 portés intégralement par la communauté de communes.

Les propositions de modification sont les suivantes :
Depuis 3 ans environ, le constat est que les chantiers se remplissaient plus difficilement. Les facteurs pouvant expliquer cette désaffection sont certainement multiples mais la proposition est de pouvoir travailler sur les 2 éléments suivants :

- l'âge
- le montant de la gratification

Concernant l'âge, les chantiers sont actuellement accessibles pour les jeunes de 16 à 18 ans.
La proposition est de l'abaisser à 15 ans.
En premier lieu, les demandes de jeunes plus « jeunes » d'intégrer les chantiers sont régulières. Aussi, les jeunes atteignent généralement l'âge de 16 ans durant l'année de seconde et de 1ère, des années de lycée chargées scolairement et qui peuvent laisser peu de place à d'autres activités. Enfin, en 10 ans, le marché de l'emploi et notamment saisonnier, a évolué, et il est peut-être plus facile aujourd'hui de travailler en étant mineur durant les vacances scolaires qu'auparavant.

Concernant le montant de la gratification, il est actuellement de 75 euros.
La proposition est de le mettre à 100 euros
En effet, ce montant a été fixé en 2013, il y a donc 10 ans, et les 75 euros d'aujourd'hui ne sont pas équivalents en terme de pouvoir d'achat de ceux de 2013.
A titre d'exemple, si le choix était fait de monter la gratification à 100 euros, le budget supplémentaire pour la commune organisatrice du chantier serait de :
25 euros * 7 jeunes = 175 euros

Le Conseil :
- Valide la proposition d'ouvrir les chantiers aux jeunes dès leurs 15 ans.
- Augmente la gratification financière à hauteur de 100 €
- Dit que les crédits sont inscrits au BP de l'exercice en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VII – ANIMATION A LA BIODIVERSITE

Point 19 Stage d'éco-citoyenneté : approbation de la convention entre le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Valence, la CCVD, le Parc Naturel Régional du Vercors et l'Office Français de la Biodiversité

Madame Christine Marion rappelle que le Ministère de la transition écologique a confié la gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières à la CCVD en 1998.
Les trois objectifs définis par l'État sont de :

1. Protéger
2. Gérer
3. Sensibiliser.

Ainsi, en sa qualité de gestionnaire, la CCVD est missionnée pour assurer la surveillance du territoire et la police de l'environnement, la connaissance et le suivi continu du patrimoine naturel, des prestations de conseils études et ingénierie, des interventions sur le patrimoine naturel, des participations à la recherche, des productions de supports pédagogiques, des actions de sensibilisation à l'environnement pour les scolaires et le grand public.

Pour atteindre l'objectif de protection, les agents du service Animation à la Biodiversité sont titulaires du commissionnement réserves naturelles terrestres afin d'exercer leur mission de police de l'environnement.

Le commissionnement est l'acte par lequel le ministère chargé de l'environnement donne à un agent la mission de rechercher et constater les infractions commises dans un ou plusieurs domaines juridiques déterminés et sur un territoire délimité.

C'est dans ce cadre que le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Valence sollicite :

- la CCVD, gestionnaire de la RNN des Ramières du Val de Drôme,
- le Parc Naturel régional du Vercors, gestionnaire de la RNN des Hauts-plateaux du Vercors
- l'Office Français de la biodiversité

pour concevoir, animer et évaluer des stages d'écocitoyenneté dont la finalité est de sensibiliser les justiciables à la préservation de l'environnement afin de prévenir le renouvellement de l'infraction environnementale.

Ces stages sont des alternatives aux poursuites.
Le stage d'éco-citoyenneté s'adresse aux primo-délinquants et contrevenants en matière environnementale, ayant reconnu l'infraction pour les atteintes portées à l'environnement de faible gravité (dommage mineur et facilement réversible) en l'absence de préjudice direct subi par une partie civile.
La matinée sera consacrée aux rappels réglementaires, aux enjeux de protection et à la sensibilisation.
L'après-midi sera consacrée à la réalisation d'un chantier sur le territoire de la réserve.

Le montant du stage est fixé à 250 euros pour les délits et 150 euros pour les contraventions. Ces montants seront à la charge des participants et payables d'avances.

Cette somme sera versée au profit des collectivités gestionnaires.

Monsieur Loïc Morel ajoute que ces stages sont proposés sur la base du volontariat des primo-délinquants, en substitution de leur peine.

Le Conseil :
- autorise le Président à signer la convention
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 22h30.

Fait à Eurre, le 4 avril 2024

Le Secrétaire de séance

Robert Arnaud

Le Président,

Jean Serret

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com